



Le
Folklore
Brabançon

Juin 1978

N° 218

WIC
Archives

Périodique Trimestriel

Le
Folklore
Brabançon

Couverture :

*Projet pour un maître autel surplombé d'une tribune d'orgues
pour l'église des Grands Carmes à Bruxelles.*

Ni signé ni daté, mais ca. 1699.

*Papier, crayon, plume à l'encre brune, lavis gris.
440 x 320 mm.*

*Attribué d'abord à Pieter I Verbruggen (° 1615 - † 1686),
puis à Hendrik Frans Verbruggen (° 1654 - † 1724).*

Anvers, Musée Vleeshuis, inventaire n° 27.A.20.

Juin 1978

N° 218

Le Folklore Brabançon

ORGANE DU

Service de Recherches Historiques
et Folkloriques de la Province
de Brabant

Rue du Marché-aux-Herbes, 61 - Tél. 513.07.50
1000 BRUXELLES

Sommaire

1. *La Paroisse de Saint-Augustin à Forest,*
par Albert J.M. VAN LIL. 101
2. *Avernas-le-Bauduin.*
- *La Cense de Marneffe au 18^e siècle et ses
habitants au fil des années,*
par J. DE POTTER. 145
3. *A propos de deux ensembles. Tribune d'orgues-
maître-autel (vers 1700),*
par JEAN-PIERRE FELIX. 163
4. *De-ci de-là : Le serment de Saint-Georges à
Grez-Doiceau (Canton de Wavre).* 175
5. *Bibliographie.* 181

Juin 1978

N^o 218

Prix : 35 F.

Le numéro 218 de la revue
« DE BRABANTSE FOLKLORE »
contient les articles suivants :

*De Streekdrachten in het aloude Hertogdom
Brabant (2de deel),*

door Henri VANNOPPEN

Bitter in de mond maakt het hart gezond,

door A. G. HOMBLE

*Brabantse stellingen inzake Benelux Na Dertig
Jaar Benelux Geshiedkundige achtergrond,*

door J. BELMANS

LA PAROISSE
DE
SAINT-AUGUSTIN
A
FOREST



par Albert J.M. VAN LIL

I. — LE TERRITOIRE

Lors du recensement officiel de la population du royaume au 31 décembre 1866, Forest compte 2.179 habitants sur ses 624 ha. A Uccle, sur 2.291 ha. dont une grande partie est encore boisée, il y a 7.760 habitants. A la même date à Ixelles on compte 23.972 habitants sur ses 712 hectares, tandis que Saint Gilles en a 9.920 sur 250 hectares.

Forest et Uccle sont des communes encore entièrement rurales, alors que St. Gilles et Ixelles sont déjà bien peuplées.

La population de Forest n'est pas répartie uniformément sur le territoire, mais concentrée le long des ruisseaux qui parcourent la commune du sud au nord. A l'est de cette bande se trouve une rampe qui, sur une distance à vol d'oiseau de moins d'un kilomètre, s'élève à quatre-vingts mètres et est

parsemée de grosses propriétés privées, qui rendent difficile, voire impossible, la communication avec les trois communes voisines. Derrière cette rampe se trouve l'ancien Berkendaelveld, un coin de Forest enfoncé entre Saint-Gilles, Ixelles et Uccle. C'est par ce coin que commencera l'urbanisation.

En effet, dès 1870, l'avenue Brugmann relie le haut de la ville et le centre d'Uccle, en passant par le Berkendaelveld, et très rapidement, elle est complétée par un réseau de rues. En 1876 une grande prison est construite à cheval sur la frontière de Forest et de St. Gilles, et constitue à son tour l'occasion de tracer bon nombre de rues.

Mais l'urbanisation n'est pas due seulement à l'initiative des communes et des particuliers. Dès 1863 une loi du 18 juillet autorise le gouvernement à approuver la formation à Bruxelles d'une société anonyme qui, sous la dénomination de "Compagnie Immobilière de Belgique", a pour objet, aux termes de l'article 3 de ses statuts, "l'exécution de tous travaux d'embellissement et d'assainissement de Bruxelles et de ses faubourgs, et de toutes autres communes du royaume". Le capital est fixé au chiffre, énorme pour l'époque, de soixante millions de francs, représenté par 120.000 actions de 500 Fr chacune. L'exécution de grands travaux, tels que le redressement de la Sambre ou le creusement de bassins au port d'Anvers entrent également dans les intentions de la société, à tel point qu'au début, l'embellissement proprement dit de la capitale paraît passer au second plan. Un des gros actionnaires de la Compagnie est la Société Générale pour favoriser l'Industrie Nationale, représentée au conseil d'administration par son directeur Léon Orban. Le secrétaire est Louis Kuhnen.

Mais la Compagnie n'oublie pas pour autant sa mission et s'efforce en 1875 de conclure avec les communes de Forest et de St. Gilles une convention en vue de créer sur le territoire de la première un parc public moyennant le paiement de 900.000 Fr. Le parc sera aménagé sur une déclivité inhabitée, connue sous le nom de Galgeheyde, aux confins de St. Gilles.



Le quartier de Saint-Augustin.

Le parc promis et espéré serait sans doute resté un rêve si le roi Léopold II n'avait, sur sa propre cassette, mis à la disposition des communes une somme de 500.000 Fr et, si en outre, le Ministre des Travaux Publics n'avait accepté de prévoir 400.000 Fr de crédit pour la reprise d'une voie de grande communication, reliant le parc à la gare du Midi, par la nouvelle avenue Fonsny.

Depuis longtemps déjà Léopold II avait l'idée d'un tel parc. " Prenant au sérieux ses prérogatives de sénateur, (écrit le comte de Lichtervelde dans "LEOPOLD II", - Bruxelles 1935) le duc de Brabant écrit aux ministres. Il recommande un jour à Rogier la création d'un parc aux environs de la porte de Hal, et réclame sa sollicitude pour ce qu'il appellera : ces philanthropiques plantations ".

Pour la création proprement dite du parc, la Compagnie Immobilière fonde une société qui, en vertu de la loi du 27 mai 1876, est autorisée à prendre la forme anonyme " pour la création d'un parc public et la transformation d'un quartier

sur le territoire des communes de St. Gilles et de Forest, entre la chaussée d'Alsemberg, la rue Théodore Verhaegen et le chemin de fer du Midi".

Dans l'exposé des motifs, le but est indiqué très clairement : " l'établissement du parc du Midi, ce n'est pas seulement la préoccupation d'un embellissement important d'une partie de l'agglomération bruxelloise, c'est surtout une vive sollicitude pour le bien des populations laborieuses qui cherchent, dans les communes qui environnent la capitale, des demeures dont le loyer soit en rapport avec leurs ressources, et auxquelles le parc, la zone de villas et avenues y aboutissant, assurent l'air et l'espace indispensables à la santé".

La société est formée le 10 juillet 1876 au capital de 1.200.000 Fr, représenté par 2.400 actions de 500 Fr chacune. La Compagnie Immobilière, représentée par son directeur Victor Limauge et son administrateur Léon Orban, souscrit 1.220 actions ce qui lui assure la majorité absolue. D'autres actionnaires sont la Banque de Belgique, Jonathan Raphael Bischoffsheim et les frères Georges et Ernest Brugmann.

Aux termes de l'article 10 de ses statuts, " la Compagnie Immobilière de Belgique apporte dans la société tous les bénéfices et toutes les charges des conventions qu'elle a faites avec les communes de St. Gilles et de Forest... La S.A. du Parc de St. Gilles sera aux lieu et place de la Compagnie Immobilière de Belgique quant à l'exécution desdites conventions".

La société a pris comme dénomination : " S.A. du Parc de St. Gilles " car sa création se fera surtout au profit de St. Gilles, déjà très peuplée, tandis que la population de Forest habite encore fort loin et dispose de suffisamment d'air et d'espace.

Contrairement au bas de la commune, la rampe appartient surtout à des non-résidents. Certains propriétaires, tels Symphore-Edmond Van Overbeke, de St. Josse ten Node, vendent leur terrain librement, mais d'autres doivent être expropriés, tels que H. Wafelaerts, échevin de St. Gilles, le comte Alexandre van der Stegen de Schrieck, de Louvain, Pierre Van de Putte,

médecin à Grimbergen, et même la Commune de Forest, qui désire apparemment retirer le plus possible de l'affaire.

La création du parc et des avenues circulaires, ainsi que l'urbanisation du Berkendaelveld, devenu depuis lors le quartier de Berkendael, ont inévitablement leur répercussion sur la population. Au 31 décembre 1880, Forest compte 4.114 habitants. Uccle est encore très rural avec ses 10.803 habitants, tandis que la population d'Ixelles est passée à 36.337 et celle de St. Gilles à 30.501 habitants.

Un arrêté royal du 25 mars 1886 crée la nouvelle paroisse de la Trinité sur le territoire d'Ixelles, aux confins de St. Gilles, et englobe dans son ressort la majeure partie du quartier de Berkendael, dont l'urbanisation s'accélère.

Forest compte à ce moment 5.032 habitants, dont 498 sont cédés à la nouvelle paroisse. Mais la répartition du patrimoine de St. Denis traîne en longueur jusqu'en 1906, lorsqu'un arrêté royal du 15 juin ratifie le compromis en vertu duquel la fabrique d'église de St. Denis cède à celle de la Trinité 450 obligations de 100 Fr de la Dette Publique, plus 21,33 Fr en espèces.

En 1885 la S.A. du Parc de St. Gilles considère son œuvre comme accomplie et décide, lors de son assemblée générale du 2 avril, d'entrer en dissolution et liquidation. Mais tous les terrains ne sont pas vendus, et leur réalisation exigera encore quelques années. Le liquidateur est Victor Limauge, l'homme de la Compagnie Immobilière. Dix ans plus tard, le 14 avril 1895, il sera remplacé par le géomètre expert Henri Léonard Joseph Kuhn, frère de Louis.

Mais la grande poussée viendra d'ailleurs.

En 1884 la société en commandite " Comptoir Général Alfred Eyckholt & Cie " doit solliciter un concordat préventif de faillite. Le créancier le plus important est la Société Générale pour favoriser l'Industrie Nationale, et les gérants responsables sont le comte Eugène de Meeus, le marquis Victor d'Ennetières, Auguste Dumon, Julien Morel, le baron Charles Snoy, Joseph-

Emmanuel Zaman et Alfred Eyckolt lui-même. Lors de l'assemblée générale du 31 octobre, il est décidé de liquider la société et les avocats Joseph Devolder et Jules Van Dievoet, ensemble avec Edmond Terlinden, propriétaire à Bruxelles, sont désignés comme liquidateurs. Le concordat est homologué par le tribunal de commerce le 15 novembre, et par la Cour d'Appel le 16 février suivant.

De tous les débiteurs, Zaman, époux de la comtesse Cecile Dumonceau de Bergendal, et propriétaire du "Domaine des Sept Bonniers", l'ancien "bosch genaemd de Zeven Bunderen" et du Galgeveld, qui comprend une grande partie de la rampe, est le plus fortuné et donc celui qui sera atteint le plus durement. Les liquidateurs sont habilités à réaliser tous les biens meubles et immeubles des débiteurs, étant entendu que Zaman retiendra une somme de 200.000 Fr et une partie de son mobilier, pour une valeur de 10.000 Fr environ; le comte de Meeus pourra retenir 100.000 Fr; Julien Morel et Alfred Eyckolt auront uniquement droit à leurs meubles, à concurrence de 10.000 Fr chacun environ.

Par acte du 8 janvier 1887 du notaire Van Halteren, les liquidateurs vendent le château et les meubles restants, les écuries, conciergerie, etc. avec et sur un terrain de 10 ha 70 a, pour 280.000 francs à Jules Vimenet, industriel à Cureghem, chaussée de Mons 182. Vimenet s'installe au château (2) tandis que Zaman se retire dans une maison de maître, 26 rue de Toulouse à Bruxelles, où il est inscrit comme "propriétaire". Le capital qui lui reste est constitué en grande partie par des terres à Forest (3).

Mais comme la réalisation des biens de Zaman peut durer bien longtemps, il est stipulé que, s'il convient à la Société Générale, les liquidateurs devront faire apport de terrains à une société anonyme à former à Bruxelles.

En exécution de cette stipulation, la "Société Anonyme des Villas de Forest" est formée par acte du 30 avril 1887 du notaire De Doncker, au capital de 800.000 francs, représenté par 1.600 actions au porteur. Les fondateurs sont la Société

Générale représentée par son vice-gouverneur Léon Orban et son secrétaire Edmond Delvaux, les liquidateurs de Zaman et cinq autres, parmi lesquels nous trouvons Victor Limauge. Les liquidateurs font apport de terrains situés sous les communes de Forest et Uccle, pour une contenance approximative de 50 ha 75 a. En rémunération de cet apport ils reçoivent 1.400 actions entièrement libérées, ce qui revient à un prix de cession de 1,38 Fr le m² (4). Les terrains sont délimités par les chemins dits de Krekelstraat, actuellement avenue du Domaine, et Galgeweg, actuellement partie de l'avenue Jupiter, la chaussée d'Alseberg, le chemin d'Uccle à Forest (actuellement avenue Fontaine Vanderstraeten), une nouvelle avenue en voie d'exécution et plusieurs propriétés privées, dont celle d'Alexandre Bertrand (5), le château de Vimenet et la partie conservée par Zaman.

Aux termes de l'article 3 des statuts, la société a pour objet de mettre le domaine en valeur, d'y créer des voies publiques et d'y effectuer tous travaux de construction d'habitations.

Le conseil d'administration est composé de représentants de la Société Générale et de la Compagnie Immobilière: Victor Limauge et les ingénieurs Victor Stoclet et Edouard Despret, tandis que Léon Orban devient commissaire. Ce conseil restera inchangé jusqu'en 1894 quand Victor Limauge part pour l'étranger et est remplacé par Louis Kuhnen.

Les plans d'aménagement sont conçus très largement: de vieux chemins seront supprimés, et au milieu on créera une place d'où des rues partiront dans tous les sens, en la reliant à la chaussée d'Alseberg, au Parc du Midi mieux connu comme parc de St. Gilles, et à une route qui, longeant la crête, aboutira à Uccle. Un des plans prévoit le prolongement de l'avenue Zaman jusqu'à la chaussée d'Alseberg.

Par le paiement de la dette de Zaman, la Société Générale entre en possession de toutes les actions et les cède à son tour, en 1890, à la Compagnie Immobilière.

Le 31 décembre 1890 la population de Forest est de 5.885 habitants, celle d'Uccle de 13.400 habitants, tandis qu'Ixelles et St. Gilles atteignent respectivement les chiffres de 44.497 et 40.298 habitants.

Les 250 hectares de St. Gilles sont entièrement bâtis, et l'afflux continue. Déjà l'usine à gaz, l'hôpital et le cimetière ont dû déménager. La commune fait d'énormes efforts pour obtenir l'annexion de quelque 60 ha de la commune voisine, encore rurale, de Forest, y compris le parc mais sans la cité ouvrière voisine. Mais Forest se défend sérieusement et conserve son bien (6).

Les dix premières années, l'activité de la S.A. des Villas de Forest est plutôt réduite; on vend très peu de terrains et les revenus consistent surtout en loyers. Les bénéfices sont minimes et n'atteignent jamais 2 % du capital.

Mais le placement de lignes de trams électriques en 1894, par l'avenue Brugmann et en 1896 par la chaussée d'Alseberg, viendra faciliter grandement les communications avec la ville et soudain les ventes de terrains se mettent à augmenter. Fin 1897 le bénéfice de l'exercice atteint 29.654,76 francs et un dividende peut être distribué. Les années suivantes voient une légère diminution à 24.012,15 Fr en 1898 et 21.520,93 Fr en 1899, mais après cela il ne sera jamais inférieur à 40.000 francs.

Louis Kuhnen meurt en 1898 et a comme successeur au conseil son frère Joseph. Au début de 1899, la Compagnie Immobilière cède toutes les actions à un nouveau groupe, créé à l'initiative d'Alexandre Bertrand. Ensemble avec son frère Henri, également agent de change, son fils Herman et son gendre Amaury Begerem, il possède la moitié des 1.600 actions. L'autre moitié appartient pour 750 titres à Charles Dietrich et Firmin Lambeau, agents de change à Bruxelles, tandis que les 50 actions restantes sont la propriété de Bernard Cools, propriétaire à St. Josse ten Node. Le 3 mars 1899 Bertrand et Dietrich deviennent administrateurs, en même temps que Joseph

Kuhnen, dont la présence ne peut s'expliquer que comme représentant des bailleurs de fonds du nouveau groupe. Amaury Begerem devient commissaire.

Le groupe Bertrand est nettement catholique, le groupe Dietrich-Lambeau tout aussi nettement libéral (7). Mais cet équilibre est rompu quand, lors de l'assemblée générale du 9 décembre 1899 Joseph Kuhnen, en tant que liquidateur de la S.A. du Parc de St. Gilles, fait apport des deux derniers terrains de celle-ci, pour une superficie totale de 10.989,50 m².

Le capital de la S.A. des Villas de Forest est porté de 800.000 à 1.000.000 Fr et 400 actions nouvelles, entièrement libérées, sont attribuées à l'apporteur qui reçoit ainsi environ 18,20 Fr le m².

L'accord définitif avec la commune de Forest n'est réalisé qu'en 1900-1901. Lors de ses réunions des 14 mai, 27 juillet, 10 août 1900 et 9 avril 1901, le conseil communal approuve les différentes clauses de la convention en vertu de laquelle les terrains, nécessaires à l'assiette des places, rues et avenues nouvelles dans le quartier à créer, seront expropriés par la commune et abandonnés gratuitement, libres de toutes charges et hypothèques quelconques, à la Commune. De son côté, celle-ci cèdera à la Société les parties de sentiers et chemins vicinaux en dehors de la voirie nouvelle à établir, pour autant qu'elles longent les terrains de la Société. Sur les parties expropriées seront tracées des rues, notamment l'avenue Alexandre Bertrand, la rue Meert (actuellement rue de l'Escrime), l'avenue des Petits Princes (actuellement partie de l'avenue Victor Rousseau), les avenues Oscar Van Goidtsenhoven, Evrard et St. Augustin, ainsi que la rue de Belle-Vue (actuellement avenue des Armures). La ferme Pauline sur le Spilotsberg au milieu du Galgeveld sera démolie, l'obélisque sera déplacé et au milieu on aménagera une place qui recevra le nom de Place de l'Altitude Cent, et dont le centre sera cédé à la fabrique d'église de la nouvelle paroisse à créer en vue d'y ériger une église définitive.

Les rues existantes seront élargies et les nouvelles seront créées par et aux frais de la Société, qui assumera les frais de terrassements, d'égouts, de pavage, de bordure, de promenoirs, de terre-plein et de plantations d'arbres. Elle devra entretenir la voirie et les égouts pendant trois ans. Les travaux seront reçus définitivement par la Commune deux ans après leur achèvement, après quoi la Commune fera le nécessaire pour la pose des canalisations d'eau et de gaz.

Le 26 novembre 1900, le conseil d'administration de la Société approuve l'octroi d'un subside de 50.000 Fr à la future fabrique d'église de St. Augustin, payable en dix annuités, en vue de la construction de l'église définitive.

Le 4 octobre 1901, le conseil d'administration remercie son président des démarches faites en vue de l'érection de la nouvelle paroisse et décide de céder 965 m² de terrain à la fabrique d'église.

Quatre mois plus tard, le 5 février 1902, l'entrepreneur Kriekeman a déjà fait 23.500 m³ de travaux de terrassement, et la Société peut se réjouir de la bonne marche des affaires.

II. — LA PAROISSE

Toute cette évolution est suivie attentivement à Malines, où l'on envisage rapidement la création d'une nouvelle paroisse et la construction d'une église. Mais le saint protecteur n'est pas encore choisi.

En effet, dans une note non datée ni signée, reposant aux archives de l'Archevêché, il est question d'une " nouvelle paroisse St. Remi à Uccle, Ixelles et Forest, dont la nouvelle église à construire devrait être placée à front de la chaussée d'Alseberg, près de la rue Vanderkindere ".

A une demande, probablement lui adressée fin janvier 1897 par le cardinal Goossens, archevêque de Malines, l'abbé Van Genechten, curé de la Ste. Trinité, à Ixelles, répond le 16 février 1897 : " Avant de vous présenter mon projet de délimi-

tation de la nouvelle paroisse à créer sur le territoire d'Uccle-Forest-Ste. Trinité, je me permets de venir vous demander quelques renseignements (concernant les délimitations de cette paroisse). Dès que je serai fixé... je me permettrai de venir vous soumettre les limites provisoires de la nouvelle paroisse ".

Un an plus tard, par sa lettre du 14 février 1898, le curé Van Genechten peut faire savoir au cardinal que " la paroisse compterait environ 3.500 habitants. Il faudrait y ajouter le hameau du Chat, tous des pauvres (environ 500), derrière le couvent des Carmélites... Vous m'avez demandé une liste des prêtres à vous proposer pour cette nouvelle paroisse... ". Suit une liste de sept noms.

Jean-Baptiste Van Genechten (8) avait été nommé curé de la paroisse de la Ste. Trinité le 20 janvier 1882. Un comité, créé dans cette paroisse en vue de la construction d'une église, avait obtenu le terrain à des conditions très favorables de Georges Brugmann, qui cependant était protestant. " Tenant compte de la religion de M. Brugmann, le comité avait suggéré de consacrer le nouveau sanctuaire à la sainte Trinité, dogme sur lequel protestants et catholiques sont d'accord " (9).

A cette époque se posait la question du sort de l'ancienne église de St. Augustin, édifiée jadis à l'endroit devenu depuis lors la place de Brouckère, et dont l'intérêt historique et architectural exigeait la conservation. Depuis son utilisation comme temple protestant sous le régime hollandais, elle était connue comme " le temple des Augustins ". Finalement il fut décidé de la démolir et d'en utiliser les matériaux pour la construction de l'église de la Trinité. Pour les contemporains il s'agissait vraiment du " transfert du temple des Augustins à la plaine de Ten Bosch " comme l'écrivait le journal LE SOIR du 18 octobre 1891.

Le bâtiment étant ainsi sauvé, est-il téméraire de penser que le curé Van Genechten ait également voulu conserver le nom de St. Augustin en le proposant pour la nouvelle paroisse, en vue de la création de laquelle on s'est d'abord adressé à lui ?

Un détail que nous verrons plus loin paraît corroborer cette opinion.

A Forest même, Alexandre Bertrand ne reste pas inactif et correspond régulièrement avec Malines, où il se rend à plusieurs reprises, entre autres le 14 septembre en fin novembre 1899. C'est que, si la délimitation de la nouvelle paroisse pose encore des problèmes, il faut dans tous les cas qu'elle ait un nombre minimum de paroissiens, condition matérielle indispensable à son existence.

Le 2 décembre 1899, il écrit à Malines, pour donner un relevé approximatif du chiffre de la population que la nouvelle paroisse est appelée à desservir.

1. Dans la nouvelle délimitation que nous avons faite... environ 500 maisons construites et habitées, ce qui à raison de 5 habitants seulement par maison, nous donnerait 2.500 âmes dès à présent.
2. Le plan de lotissement permet de prévoir, sur la même base de calcul, 1.450 âmes.
3. Il resterait à évaluer le chiffre des habitations qui s'élèveront... sur les autres zones... qui n'appartiennent pas à ma société. L'ensemble de ces zones dépasse 50 hectares. Il y a place là, assurément pour plus de 500 maisons, soit encore 2.500 âmes.

Comme on le voit, il plaide très bien sa cause, gagnée d'avance d'ailleurs, puisque le même jour, 2 décembre, le vicaire d'Uccle, Guillaume Busselot (10) annonce à Mr. et à Mme Bertrand " qu'il a été chargé par Son Eminence le cardinal-archevêque de l'érection de la paroisse St. Augustin "...

Et puis les difficultés de la délimitation commencent pour de bon.

C'est d'abord avec le curé Evers, de St. Antoine de Padoue, aux confins de Forest et de St. Gilles. Lors d'une visite que lui font Busselot et Bertrand, ils conviennent partiquement de la délimitation de leurs territoires, mais ensuite le tracé est remis

en question par une lettre d'Evers, et le 16 février 1900 Busselot demande aide et conseil à Alexandre Bertrand, qui lui répond en donnant raison au curé de St. Antoine.

Dans une " Note pour Mgr. Lauwereys " (vicaire général de l'archidiocèse) du 29 décembre 1899, Bertrand expose que " dans l'entretien que M. Busselot et moi avons eu mardi 26 décembre avec Mr. le curé de la paroisse de la Ste. Trinité, nous n'avons pu tomber d'accord sur les délimitations respectives des paroisses de la Ste. Trinité et de St. Augustin ". Suit l'exposé des rues que chacun veut englober dans sa paroisse, des distances à parcourir de tel ou tel endroit aux églises respectives, et une suggestion de délimitation.

Par une dépêche du 3 février 1900, le gouverneur de la province du Brabant s'adresse au collège des bourgmestres et échevins de St. Gilles, pour lui demander son avis au sujet de la " création d'une nouvelle paroisse sous le vocable de St. Augustin, demandée par une pétition portant 327 signatures ".

Le collège se réunit le 16 du même mois. Dans sa réponse du 27 février 1900 il commence par contester le nécessité d'une nouvelle paroisse, et continue en disant " Nous attirons votre attention sur la délimitation plus que défectueuse qui est proposée. Certaines parties de la circonscription paroissiale seraient plus éloignées de l'église projetée qu'elles ne le sont actuellement de celle à laquelle elles ressortissent ". A la lettre est joint un plan, qui indique que tel endroit n'est distant de l'église de St. Gilles que de 62 millimètres, tandis que la distance de la nouvelle église serait de 102 millimètres soit une augmentation de 64 1/2 %.

Le conseil communal, lors de sa séance du 29 mars 1900 confirme l'avis défavorable du collège, et fait valoir en outre " que la paroisse projetée s'étend sur le territoire de quatre communes, ce qui occasionne des formalités de comptabilité beaucoup plus complexes tant pour les conseils de fabrique que pour les communes intéressées ".

Le rapport de la séance du 7 janvier 1900 de la fabrique d'église d'Uccle s'intitule " Protestation pour l'emprise faite par la nouvelle paroisse Eglise St. Augustin " et de continuer alors l'énumération des griefs :

" Considérant que c'est là un nouveau démembrement de notre paroisse, démembrement dont la nécessité ne saurait se démontrer et qui aura pour effet une nouvelle et considérable diminution des ressources de la fabrique de l'église Saint Pierre;

" Considérant que, si le conseil de fabrique est d'accord quant à l'opportunité de la création d'une paroisse comprenant le territoire de Forest aux endroits dits Windmolenveld et le quartier de Berkendael, il n'y a aucune raison d'englober dans la paroisse nouvelle la zone de la rue Verte et de la rue Vanderkindere;

" Considérant que les habitants de ce quartier n'ont avec Forest aucune relation de voisinage; que, peu éloignés du centre de la paroisse de Saint Pierre et reliés à celle-ci par des voies de communication nombreuses et faciles, aucune raison ne milite en faveur de l'adjonction de ce territoire à la paroisse nouvelle;

" Considérant les difficultés que créera aux paroissiens leur situation d'habitants de la commune d'Uccle et l'obligation de remplir en l'église paroissiale nouvelle certains devoirs religieux;

" Considérant que, très rapprochés de l'église Saint Pierre, ils devront, pour les mariages, se rendre d'abord à la maison communale d'Uccle et retourner ensuite à la limite de Saint Gilles pour faire bénir leur union en l'église de la paroisse nouvelle;

" Considérant que ce chemin devra aussi être parcouru journellement par les enfants fréquentant le catéchisme préparatoire à la première communion et forcés de se rendre de là à la maison communale; que la fréquentation simultanée du catéchisme et de l'école sera pour ainsi dire impossible;

" Considérant la situation financière de la fabrique de l'église Saint Pierre (qui) sans parler du nouveau partage de biens qu'elle devra subir, perdra par la création de la paroisse projetée, les ressources considérables que lui procure l'établissement dit " Maison de Santé ";



Alexandre Bertrand.



Eglise St. Augustin à Forest, inaugurée le 21 Octobre 1900

" Le Conseil, à l'unanimité des membres, sauf le révérend Mr. le Doyen, qui s'abstient, décide de protester respectueusement auprès de Monseigneur le cardinal-archevêque contre le projet nouveau de démembrement de la paroisse de Saint Pierre, et de solliciter de Son Eminence une audience pour ses délégués ".

La lettre est envoyée à Malines et le 6 février le cardinal fait savoir qu'il recevra volontiers MM. Fr. Van Laethem et Xavier de Bue, le jeudi ou vendredi suivant, entre 10 et 12 heures.

Mais Bertrand est informé de la chose, et envoie au vicaire général Mr. Lauwereys, un télégramme : " Recevrez visite deux fabriciens Uccle protestant pour forme. Prière profiter occasion pour manifester que désirez annexion jusque rue Carmélites dont avez parlé avec Monsieur Busselot. Hommage respectueux. Signé : Bertrand ".

Le 1er avril 1900, Xavier de Bue rend compte au conseil de fabrique de la démarche faite par lui et par Van Laethem auprès du cardinal. Les arguments des délégués étaient résumés dans une note écrite. Les délégués ont reçu du cardinal un accueil très sympathique et croient que la paroisse Saint Pierre peut compter sur une solution lui donnant satisfaction. Son Eminence a recommandé aux délégués de s'adresser au Ministre de la Justice, en ce moment saisi de la question. Monsieur de Bue a eu avec M. Luyckx, directeur au Ministère de la Justice, une entrevue qui lui permet d'espérer que les intérêts de la fabrique de l'église Saint Pierre ne seront pas compromis. Jusque là le rapport.

Mais les membres de la fabrique d'église ne sont pas encore complètement tranquilles, malgré les paroles rassurantes de l'avocat de Bue, membre du conseil provincial et personnage important. C'est que, du côté de Saint Augustin, on bouge également. Bertrand en parle à de Bue lui-même et lui écrit le 25 mai : " Je me permets de vous adresser ci-inclus les principaux arguments que je vous ai soumis l'autre jour concernant

la paroisse de Saint Augustin. Auriez-vous l'obligeance de communiquer ensuite ma lettre à M. Brunet pour nous entendre tous deux, etc... ".

Les arguments principaux de Bertrand sont développés dans certaines notes, apparemment destinées au conseil communal de Forest, relatives à la pétition introduite par les habitants du quartier :

" Les faits sur lesquels les pétitionnaires se basent sont patents; ils ne sont ni contestables ni contestés. Seule la délimitation de la nouvelle paroisse fait l'objet de critiques de la part de deux communes voisines sur le territoire desquelles elle devrait s'étendre partiellement. Des contestations de cette nature sont presque inévitables, mais n'est-il pas évident que la population et la bâtisse se développant et ne pouvant se développer que dans des zones à terrains encore libres, c'est à dire aux confins de nos communes, il faut bien, au point de vue des intérêts généraux et d'une économie rationnelle, établir les paroisses nouvelles dans ces mêmes confins. De là l'évidente nécessité de réunir une circonscription paroissiale offrant le plus d'utilité possible.

" Naturellement le nouveau quartier qui va se développer dans notre commune, peut faire concurrence au nouveau quartier sud de St. Gilles. Nos terrains coûtant moins cher, nos impositions communales étant relativement très légères, et l'air de notre haut plateau étant renommé pour sa salubrité, Saint Gilles, pas plus que nous, ne peut douter de la réussite de notre quartier...

" Le collège de St. Gilles oublie, en mesurant les distances, un élément très important : la rampe qui, à partir de l'église de St. Gilles, rend très pénible l'ascension de la chaussée d'Alsemberg jusqu'à la rue du Tyrol (actuellement rue Antoine Bréart) et certainement il est plus malaisé de faire ce chemin que d'aller jusqu'à l'avenue St. Augustin... ".

Dans une lettre non datée, écrite à " Mr. le Chanoine " à Malines, il écrit : " ...je me suis rendu au Ministère de la

Justice, chez Mr. le directeur Benoit de Latour, mon ami. Le dossier voyage sans cesse, mais l'affaire sera réglée bientôt".

Quand le conseil de fabrique d'église de St. Pierre est invité officiellement à émettre un avis au sujet du projet, il estime, lors de sa séance du 1er juillet 1900 " que si la création d'une paroisse nouvelle, comprenant des parties du territoire de St. Gilles, Ixelles et Forest, se justifie en tous points et notamment pour St. Gilles par l'excès de population de son unique paroisse (11), pour Ixelles à cause de l'éloignement de ses habitants de l'église de la Trinité, pour Forest à raison de l'absence de toute voie de communication conduisant de la chaussée d'Alseberg à l'église paroissiale de St. Denis, aucun argument ne milite en faveur de l'annexion à la paroisse nouvelle de la partie, minime d'ailleurs, que le projet enlève à la paroisse St. Pierre à Uccle".

Entretiens, Bertrand ne reste nullement inactif.

Il charge l'entrepreneur Ramaekers de construire, sur son propre terrain donnant sur la nouvelle avenue Saint Augustin, une grande chapelle et une cure. La première pierre est bénie le 3 mai 1900 par le doyen d'Uccle assisté de son vicaire Busselot. " Un grand nombre d'habitants, bourgeois, maraîchers, ouvriers, accourus à la cérémonie, ont tenu à ajouter leur brique à la première. Le plateau... aura donc enfin sa paroisse. " Il était temps. La satisfaction est très vive dans le quartier " (12).

Le 16 octobre suivant, Busselot fait distribuer dans toutes les maisons du quartier la circulaire suivante :

" J'ai l'honneur de vous faire connaître que Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Malines vient de me nommer recteur de l'église de Saint Augustin, édifiée près de la chaussée d'Alseberg à Forest.

" L'église sera livrée au culte à partir du mardi 23 courant.

" La bénédiction en sera faite la veille (lundi 22 courant) à 9 heures, par le T.R. curé-doyen d'Uccle;

" Une messe basse y sera dite tous les jours de la semaine à 6 ½ heures. Les dimanches et jours de fête il y aura une

première messe avec instruction flamande à 7 heures; une grand'messe avec sermon français à 10 heures; le salut se chantera à 4 heures.

" Agréez, M., l'assurance de tout mon dévouement.

G. Busselot.

" Chaussée d'Alseberg, 198 à Forest-lez-Bruxelles".

Deux jours plus tard, " le Comité du quartier " à son tour envoie une carte :

" Nous avons l'honneur de vous inviter à assister lundi prochain, 22 octobre, à 2 ½ heures à l'installation solennelle du R.M. Busselot comme recteur de la nouvelle paroisse de Saint Augustin".

La bénédiction a lieu à 9 ½ heures du matin au milieu d'une affluence considérable de fidèles. Tous les habitants du quartier ont arboré le drapeau national et garni leurs façades de feuillages.

A toute festivité, il faut un dîner. Le menu, fourni par l'Imprimerie Saint Augustin, 52 rue de la Montagne à Bruxelles, présente en banderole la légende suivante : " Benedicite Dom. Sive manducatis, sive bibitis, sive aliquid facitis, omnia in gloriam Dei facite. I. Co. X. 31. Deo gratias ". L'énumération des mets a de quoi rendre jaloux les plus fins gourmets : " Huîtres royales — Timbales Lucullus — Filet de bœuf Richelieu — Fonds d'artichaut et tomates farcies — Volailles à l'ivoire — Celeris à l'Espagnole — Gigue de chevreuil Grand Veneur — Bécassines à la Namuroise — Compote de mirabelles — Gâteau de Savoie — Temple Saint Augustin — Fruits et desserts".

Ce " Temple de Saint Augustin " pourrait bien être la confirmation de l'hypothèse émise au début de ce chapitre, quant au choix du saint protecteur.

Le doyen tient un discours dans lequel il souligne les mérites de Bertrand. Celui-ci répond par des remerciements et

mentionne surtout la collaboration du nouveau recteur, dont il vante le dévouement et le bon goût... pour avoir, à l'insu de Bertrand, demandé à l'architecte d'augmenter considérablement le nombre de caveaux à vin.

" L'après-midi, un cortège formé de cavaliers, de corps de musique, de groupes de fillettes vêtues de blanc et d'une foule sympathique, escorte triomphalement le nouveau pasteur dans les rues les plus peuplées du quartier. Le doyen d'Uccle procède ensuite à l'installation du recteur et prononce une allocution des plus touchante, devant un concours de fidèles que la nouvelle église peut à peine contenir. Le soir il y a illumination générale des plus réussie " (13).

La S.A. de Villas de Forest réussit apparemment à attirer un grand nombre de nouveaux habitants. En effet, au 31 décembre 1900, Forest compte 9.500 habitants, et Uccle en a 18.634. Mais à la même date la population d'Ixelles est de 58.615 et celle de St. Gilles de 51.763.

A Malines on veut aller de l'avant et, par un rescrit d'avril 1901, le cardinal Goossens autorise les habitants " dans la délimitation ci-jointe, à accomplir leur devoir pascal et ouïr la messe dominicale dans la chapelle de St. Augustin, ou il y a un recteur ".

Le 20 mai 1901, le dossier est renvoyé au gouverneur du Brabant, avec le commentaire suivant :

" J'ai l'honneur de vous renvoyer les pièces relatives à la création d'une nouvelle paroisse sur le territoire de la commune de Forest, quartier de la chaussée d'Alseberg.

" Cette section de Forest, qui compte une population de près de 3.000 âmes, est très éloignée de l'église-mère. Les voies de communication avec le centre sont absolument insuffisantes. Il y a lieu de prévoir en outre que le quartier prendra en peu de temps un grand développement.

" Dans ces conditions, il me paraît souhaitable qu'une église succursale y soit établie. Déjà une chapelle provisoire très convenable y a été construite et, à la demande des habitants, j'ai

autorisé depuis le mois dernier, l'exercice du culte.

" L'emplacement choisi pour la chapelle provisoire et l'église forme à peu près le point central entre les paroisses voisines de St. Gilles, de St. Antoine à St. Gilles-Forest, de St. Pierre à Uccle et de la Trinité à Ixelles. J'estime qu'il y a lieu d'approuver le projet et d'adopter la circonscription telle qu'elle est indiquée au plan annexé au dossier.

" J'ai revêtu au plan de mon approbation, de même que la circonscription de ses limites. La nouvelle succursale sera placée sous le vocable de Saint Augustin.

" Veuillez agréer, etc... ".

Le gouverneur transmet le dossier au Ministre de la Justice, qui répond le 3 août 1901 à " Monsieur l'Archevêque :

" Monsieur le gouverneur de la province du Brabant m'a transmis le dossier concernant la création d'une paroisse dans le quartier de la chaussée d'Alseberg à Forest...

" Il ne peut être question de comprendre dans la circonscription une partie des communes de Saint Gilles et d'Uccle. Sauf la partie du territoire d'Ixelles (paroisse de la Trinité) entre l'avenue Brugmann et la commune d'Uccle, la future paroisse de St. Augustin ne s'étendrait que sur le territoire de Forest... Toutefois une extension jusqu'au parc du Midi s'impose ".

Par une lettre du 17 août au Ministre de la Justice, Malines se déclare d'accord, sauf en ce qui concerne un petit morceau d'Uccle limitrophe, entre les avenues Brugmann et des Sept Bonniers et la rue Vanderkindere. D'accord pour reculer du côté du parc du Midi les limites proposées du plan jusqu'au territoire de St. Gilles.

La bataille étant en partie perdue pour Bertrand, le 19 août, le vicaire général Lauwereys informe " Mon cher Monsieur " que " En présence des modifications proposées par Mr. le Ministre, Son Eminence a exprimé l'avis que, " tout en regrettant la mesure au point de vue spirituel, il consentait à ce qu'il ne fut pas empiété sur le territoire de la commune de St. Gilles... J'espère que l'arrêté royal portant érection de la paroisse St. Augustin ne tardera pas à paraître au Moniteur... ".

Effectivement, par arrêté royal du 23 septembre 1901, publié au Moniteur du 28 suivant " une succursale, sous le vocable de St. Augustin, est érigée dans le quartier de la chaussée d'Alseberg à Forest ".

LEOPOLD II, ROI DES BELGES

A tous présents et à venir SALUT

Vu la requête tendant à obtenir la création d'une paroisse dans le quartier de la chaussée d'Alseberg à Forest;

Vu les avis des conseils de fabrique...

Vu également la lettre du chef diocésain du 17.8.1901 et le plan de la circonscription del a future succursale.

Vu les articles 60, 61 et 62 de la loi du 18 germinal an X, le décret du 30.12.1809, l'art. 117 de la Constitution et la loi du 24.4.1900,

Sur la proposition de notre Ministre de la Justice

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1. — Une succursale sous le vocable de St. Augustin est érigée dans le quartier de la chaussée d'Alseberg à Forest.

Cette succursale sera délimitée comme suit :

A partir de point de jonction de la chaussée d'Alseberg et de la rue Vanderkindere, cette dernière rue des deux côtés, A B; l'avenue Brugmann des deux côtés B C; la rue Berkendael des deux côtés C D; l'avenue Négrié des deux côtés D E; la chaussée d'Ixelles des deux côtés E F; la limite entre les communes de Forest et de St. Gilles F G; l'axe de la chaussée de Bruxelles à Forest G N; l'axe de la rue de la Croix N O; l'axe de la rue de la Cigale O P; l'axe de la voie à droite aboutissant à la rue de Forest P Q; l'axe de la rue de Forest Q R; la limite entre les communes de Forest et d'Uccle R S; l'avenue des Sept Bonniers des deux côtés jusqu'à la chaussée d'Alseberg S A, ainsi qu'il est indiqué au plan prémentionné par un pointillé rouge.

Art. 2. — Un conseil de fabrique y sera immédiatement établi, conformément à l'art. 6 du décret du 30.12.1809.

Donné à Luchon, le 23 septembre 1901.

L é o p o l d.

Par décret du 28 septembre, le cardinal érige canoniquement la paroisse de St. Augustin, à l'aide de territoire prélevés sur les paroisses de St. Denis à Forest, St. Antoine à St. Gilles-Forest, St. Pierre à Uccle et la Ste. Trinité. A la même date le recteur Busselot est nommé curé de la nouvelle paroisse.

Le 5 octobre, le nouveau curé propose à Malines comme membres de la fabrique d'église à créer :

- Alexandre Bertrand, rentier, 251 chaussée d'Alseberg
- Raoul Harou, avocat, 119 avenue des Sept Bonniers
- Vital Delporte, rentier, rue Vanderkindere 123
- Philippe Van Goidtsenhoven, négociant, 117 avenue Besme
- Félix Piret, pharmacien, 162 chaussée d'Alseberg

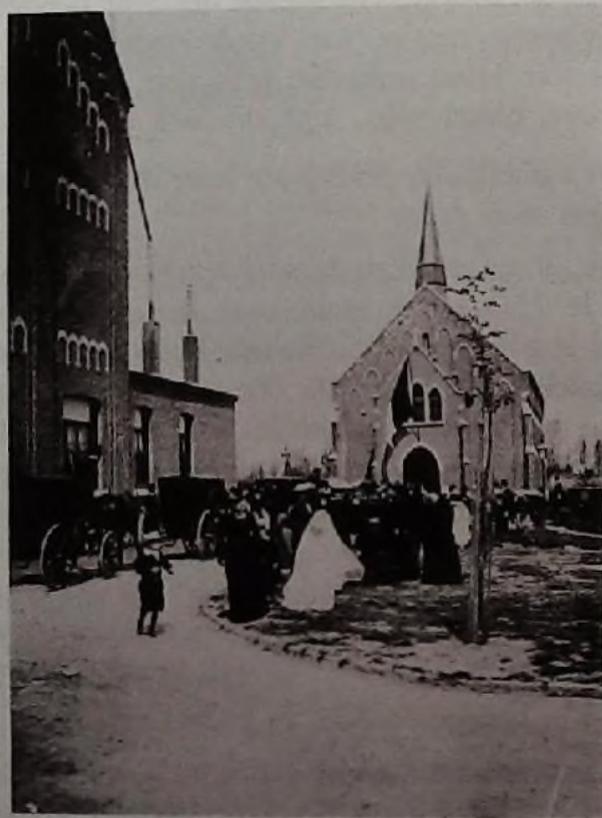
" Tous bons catholiques, pratiquant leurs devoirs religieux avec assiduité dans mon église ".

Delporte, Piret et Van Goidtsenhoven sont nommés par le cardinal le 15 octobre, tandis que Bertrand et Harou sont nommés par le gouverneur du Brabant le 14 novembre. L'installation solennelle a lieu le 20 décembre, et l'on profite de l'occasion pour dresser le budget de 1902. On prévoit 1.305 Fr de dépenses et 1.340 Fr de recettes. Le tarif de location des chaises sera de 10 Fr l'an pour une chaise double et de 7 Fr pour une chaise simple.

L'année 1902 est très pluvieuse et, par suite du mauvais temps, bien des objets et ornements de la procession ont été détériorés, et pour les remettre en état il faut une dépense de 200 Fr environ, qui sera prévue au budget de 1903.

Fin 1902 la paroisse reçoit son propre immeuble. Par acte du 29 décembre du notaire Brunet à Uccle, Hélène Bertrand, fille d'Alexandre et épouse d'Amaury Begerem, donne un terrain de 1.078 m², évalué à 14.000 Frs sis à l'arrière de sa propriété 269 chaussée d'Alseberg. Par le même acte la S.A. des Villas de Forest, représentée par Alexandre Bertrand à Forest et Joseph Kuhnén à Schaarbeek, donne un terrain de 965 m² ayant une largeur de 20 m à front de l'avenue Saint Augustin, d'une valeur de 21.000 Fr. En même temps, Alexandre Bertrand

et son épouse née Louise Colson, font don de deux immeubles construits sur lesdits terrains, savoir une maison d'habitation et une chapelle, le tout avec le mobilier et les objets meubles énoncés dans l'acte. L'ensemble est évalué à 75.000 Fr. La condition de cette donation est le versement, pendant 20 ans, d'une rente annuelle de 500 Fr à Alexandre Bertrand ou à ses fils Alexandre et Herman si lui-même meurt avant la fin de cette période.



Une communion solennelle dans l'ancienne église vers 1905.

Dans le compte des pertes et profits de la S.A. des Villas de Forest, on trouve uniquement, fin 1901, un poste " Intervention pour la création de la paroisse de St. Augustin : 6.711 Fr " et rien en 1902 ni en 1903.

Le 29 janvier 1904, la Société vend 3.300 m² aux Religieuses de Saintonge, à 10 Fr le m², pour la construction d'une école de jeunes filles. Une école libre pour garçons est construite sur le terrain de Bertrand.

Jules Vimener veut, à son tour, suivre l'exemple de la S.A. des Villas de Forest et, par acte du 12 août 1904 du notaire De Ro, il fait apport de 14 ha 57 ca 62 dma de terrains, sis au Wijngaerdveld, à la Tuinbouwmaatschappij van Linthout, où nous retrouvons Bernard Cools et Firmin Lambeau au conseil d'administration. L'apporteur reçoit 675 actions nouvelles de 1.000 Fr chacune, ce qui revient à un prix de 4,63 Fr le m².

Le surplus du Wijngaerdveld appartient à la S.A. des Villas de Forest et à la Commune. En 1907 celle-ci, où le parti libéral est au pouvoir depuis 1904, veut y aménager un nouveau quartier en s'adresse à cet effet à la Société. Mais celle-ci ne trouve par l'affaire très intéressante et préfère accorder à la Commune un prêt pour exécuter le travail. Dans son bilan au 31.12.1909 figure un poste " Créanciers hypothécaires, communes et autres : 193.102, 85 Fr " contre un chiffre moyen de 50.000 Fr pour 1905 à 1906.

Les clients de la Société sont normalement des gens suffisamment fortunés pour pouvoir acquérir une maison, ce qui généralement n'est pas le cas de jeunes ménages. Le quartier se peuple en bonne partie de gens d'un certain âge, et il n'est donc pas étonnant que, dès 1903, le produit des services funèbres de 1^{ère} classe, avec 300 livres de cierges, dépasse notablement les prévisions.

L'article 72 de la loi du 18 Germinal an X, oblige les communes à fournir aux curés des paroisses reconnues " une maison convenable avec jardin ". Le curé Busselot habitant une maison donnée, les communes de Forest, Ixelles et Uccle estiment n'avoir pas d'obligations en matière de cure. Mais Busselot n'est pas d'accord. Le 31 mars 1903 il assigne les communes en paiement d'une indemnité annuelle de logement de 1.250 Fr.

Les défenderesses prétendent que... la donation faite par M. A. Bertrand les exonère de fournir une habitation, et par conséquent une indemnité; subsidiairement, elles contestent le montant, prétendant qu'il est possible de se procurer pour un loyer annuel de 600 Fr une habitation convenable située avenue St. Augustin à proximité de l'église, ayant les locaux nécessaires et appropriés à ses fonctions et pourvue d'un jardin. Après une expertise le tribunal de 1ère Instance déclare le 6 mars 1904 que : la donation avait pour objet non une cure, mais une maison de rapport, définie comme " maison à usage d'habitation "; que le loyer de cet immeuble doit servir de gage pour un emprunt que la fabrique d'église devrait contracter pour l'église définitive " pour laquelle d'ailleurs la commune de Forest elle-même a désigné un emplacement dans le plan de la commune qu'elle vient de publier ". La donation n'étant pas encore autorisée par arrêté royal, elle n'existait légalement pas, de sorte que M. Busselot est devenu le locataire de M. Bertrand, et que l'obligation des communes subsiste.

L'A.R. du 24 juillet 1904 autorise la donation, aussitôt la fabrique d'glise décide de donner l'immeuble en location au curé Busselot... pour 1.200 Fr l'an au minimum.

Les communes interjettent appel, mais sont déboutées par un arrêt de la Cour d'Appel du 8 juin 1907 qui les condamne à payer l'indemnité annuelle, avec les arriérés depuis le 1er août 1904. Mais ce n'est que le 8 novembre 1908 que le curé Busselot peut déclarer que les arriérés sont payés et qu'il a versé dans la caisse de la fabrique d'église une somme de 3.300 Fr représentant les loyers échus depuis le commencement du bail, soit le 1er août 1904, jusqu'au 31 décembre 1907.

Fin 1908 la paroisse compte 6.000 habitants et un vicaire, l'abbé J. Lerinckx, est adjoint au curé Busselot.

III. — L'EGLISE

Le 5 juillet 1908, la fabrique d'église prend connaissance d'un projet de donation, par la S.A. des Villas de Forest, du terrain nécessaire à l'érection de l'église paroissiale définitive. En cas d'acceptation, l'église devrait être sous toit et ouverte au culte deux ans après la date de la donation. La fabrique d'église, présidée par Alexandre Bertrand, demande à la Société, présidée par le même Alexandre Bertrand, de ne pas fixer de minimum pour la surface bâtie, et de ne faire courir le délai qu'à partir de l'approbation des plans par les autorités supérieures. Cette donation avait été décidée par la Société le 18 février précédent.

En effet, la fabrique d'église se rend compte qu'il lui sera impossible de trouver à très bref délai l'argent nécessaire pour la construction d'une église. Bertrand décide que la Société versera une quote-part à la condition pour la fabrique d'église de faire un effort nécessaire et sérieux.

L'église est, en effet, indispensable à la Société. Le haut de Forest jouit d'un succès considérable, tandis qu'ailleurs dans la commune on construit non moins fiévreusement. Le recensement de fin 1910 révèle que la commune compte 24.228 habitants, dont un grand nombre se sont fixés dans le quartier nouveau.

Dès qu'ils ont eu vent de la chose, certains architectes se sont mis à l'œuvre. Le 18 février 1909 le conseil d'administration de la Société reçoit de l'architecte Marcq un projet de plan de façade et de plan terrier de la future église, et lui accorde une prime de 500 Fr pour son étude. Huit jours plus tard, le 25 février, ce sont Damman et Raemaekers qui présentent un projet.

A ce moment, les affaires de la Société vont à merveille, et le 9 février 1911, elle décide de porter le traitement du comptable et de l'inspecteur des travaux à 1.000 Fr l'an.

Au début de 1911 également, Bertrand demande officiellement à la fabrique d'église combien la paroisse pourrait contribuer pour la construction de l'église prévue à l'Altitude Cent. La réponse se fait attendre, et le 15 décembre la société confirme par écrit la demande verbale de son président. Puis la lettre continue :

" Monsieur Bertrand vous a fait savoir que notre société, sous certaines conditions, était prête à faire don du terrain au conseil de fabrique, et que nous tiendrions à la disposition de celui-ci une somme globale de 100.000 francs, à verser au fur et à mesure de l'avancement des travaux, concurremment avec une intervention proportionnelle de votre part. Il nous est donc indispensable de connaître votre contribution, chiffre que vous pourriez classer en 2 catégories : les un payables à des dates relativement rapprochées, les autres payables à dates un peu plus éloignées, pour vous permettre de faire les appels nécessaires à la générosité de votre population paroissiale. Agréez, etc... "

On répond qu'il sera possible de disposer de 30.000 francs, en trois versements de 10.000 francs chacun, le premier le jour de l'acceptation provisoire de la donation, le second lors du commencement des travaux, et la troisième le jour où l'église sera livrée au culte.

Par acte du notaire Brunet le 24 mai 1912, la S.A. des Villas de Forest fait don à la fabrique d'église de St. Augustin d'un terrain circulaire de 65 m de diamètre, sis à la place de l'Altitude Cent, en vue d'y construire une église. La surface bâtie devra être d'au moins 950 m². Sur l'église doit s'élever une coupole ou une tour centrale dont l'axe constituera le centre du terrain. Autour de l'église on doit prévoir un jardin privé où un square. L'église devra être sous toit dans un délai de deux ans, et ouverte au culte dans les quatre années qui suivent l'approbation par les autorités supérieures. La valeur du terrain est estimée à 82.912,82 Fr.

La fabrique d'église accepte la donation le 7 juin 1912, mais renouvelle sa demande de faire débiter le délai de deux ans

à partir de l'approbation des plans. La commune de Forest émet un avis favorable le 5 juillet, celle d'Uccle le 27 janvier 1913, l'Archevêché le 28 mai et la Députation Permanente du Brabant le 30 mai 1913.

Dans les bilans et les comptes de profits et pertes de la société donatrice on ne trouve aucune trace de cette donation. Au 31 décembre 1912, la valeur des terrains n'a diminué que de 41.000 Fr par rapport à l'année antérieure, mais le compte en banque a augmenté sérieusement et le bénéfice est de 137.485,11 Fr. Fin 1913, la valeur des terrains a diminué de 36.000 Fr et le bénéfice net est de 138.494,50 francs.

Le terrain y étant, on peut songer à construire. Bien des architectes envoient des projets. Le 14 février 1913, la fabrique d'église a reçu des plans de l'église de l'architecte Petein, destinés à être envoyés aux autorités. Le projet de cahier des charges prévoit une dépense de 200.000 francs. La S.A. des Villas de Forest a promis 100.000 francs Alexandre Bertrand met personnellement à la disposition de la fabrique d'église une somme de 10.000 Fr, à titre d'avance, sans délai de remboursement. Le curé Busselot se fait fort de recueillir dans la paroisse 20.000 francs; pour le surplus on demandera des subsides.

Les architectes Pauwels, Marcq et Rosenbaum envoient des projets " trois bijoux peut-on dire en des genres différents ", estime le conseil en date du 4 janvier 1914, mais leurs devis respectifs s'élèvent entre 210.000 et 260.000 Fr et le conseil n'ose pas les adopter. Son rapport incite d'ailleurs à la prudence : " Ne multiplions pas les difficultés en exigeant une sorte de cathédrale ou un monument de 60 m de longueur, pour un emplacement circulaire de 65 mètres "

Les plans de l'architecte Langherock ne répondent pas aux indications qui lui ont été données et le conseil est divisé à leur sujet. Finalement il est décidé de les refuser, mais Langherock prétend se faire payer pour son travail et obtiendra finalement, en 1922, une somme de 500 Fr pour solde de tous comptes.

Lors de la réunion du 23 juin 1914, on examine les plans de l'architecte Serneels, qui sont approuvés en principe, sauf quelques modifications de détail. La fabrique d'église décide de faire construire l'église le plus tôt possible, bien que le coût, d'après le devis établi au 30 juin, sera de 338.851,28 Fr. Et puis la guerre éclate.

Après une première période d'incertitude, le conseil examine le 4 avril 1915 la possibilité de faire procéder aux terrassements et aux fondations de la nouvelle église, suivant les plans de l'architecte Serneels. Le travail à exécuter serait restreint aux fondations depuis le parvis jusque et y compris la tour et le transept. Le conseil estime que ceci permettrait de donner du travail aux chômeurs, menacés de déportation, et de laisser par la suite les fondations se tasser et prendre de la consistance.

Certains membres élèvent des doutes au sujet de l'obtention ultérieure de subsides des pouvoirs publics pour les travaux effectués avant leur approbation par arrêté royal. Mais l'avocat Harou rapporte à ce sujet que l'architecte Serneels aurait exposé officieusement la question au Président de la Commission des Monuments et en aurait reçu l'assurance que le droit aux subsides ne serait pas compromis, surtout parce que les travaux étant exécutés avec les subventions de la S.A. des Villas de Forest, ils pourraient être considérés comme faits par un tiers, avec le consentement et pour le compte de la fabrique d'église. Celle-ci recevrait ainsi cette subvention en nature, tout au moins en partie.

Un appel est fait aux entrepreneurs, et le 2 mai 1915, des soumissions sont entrées de Demey, Van Meerbeeck, Degenesch, Mesdagh & Doriaux, Regaux et Rucquoy. Cette dernière est la plus basse, notamment 19.178 Fr pour les travaux de terrassement et de fondations de la partie de l'église à entamer. Rucquoy est déclaré adjudicataire.

Le 27 août, le conseil décide de faire effectuer les travaux de terrassement et les fondations pour toute l'église et de faire élever les murs de la partie postérieure au transept, à un mètre de hauteur.

Le 2 janvier 1916 le conseil vote un supplément de crédit de 1.454,36 Fr pour élever les murs de soutènement à une hauteur suffisante pour permettre d'appuyer plus tard la tour centrale. On espère bien que la guerre finira bientôt.

Mais la guerre continue. Le 25 mai, le conseil estime que certains travaux pourraient être exécutés à un prix très avantageux en occupant des chômeurs, et il décide de mettre en adjudication la partie centrale de l'église. L'adjudication comportera la construction de la tour centrale, le transept, deux travées dans le chœur et une troisième dans la nef. Le devis prévoit pour ces travaux une somme de 135.936,66 Fr. Toutefois le conseil se réserve formellement le droit de "stater" les travaux lorsqu'il auront atteint le chiffre de 70.000 Fr, car actuellement il ne possède pas plus.

Entretiens, le Ministère de la Justice a examiné le dossier d'avant-guerre et trouvé que les travaux coûteront exactement 350.452,55 Fr et qu'il a déjà été effectué pour 41.718,46 Fr de travaux. Malines répond le 13.7.1916 au Directeur général des Cultes que "la fabrique d'église espère bien pouvoir exécuter les travaux actuels au moyen des ressources provenant de dons volontaires".

A l'ouverture des soumissions, celle de Michel Van Meerbeeck, rue Louis Hap à Etterbeek, est trouvée la plus basse, soit 150.314 Fr et il est déclaré adjudicataire.

Malines donne son autorisation par une lettre du 20 août et demande d'examiner la possibilité d'ajouter encore une travée aux travaux adjugés. Mais le 21 août, le conseil décide de réexaminer la construction d'une nouvelle travée lorsque la situation du pays sera redevenue normale.

Le 28 juin 1916 le gouvernement général allemand autorise l'exécution des travaux projetés. Une partie des matériaux est amenée à pied d'œuvre, et puis l'autorisation est retirée.

La situation devient critique pour tout le monde, y compris l'architecte Serneels qui demande le 7 octobre 1917 à toucher une partie de ses honoraires. Mais le conseil n'a pas d'argent.

Serneels prend conseil chez l'avocat Bradford qui règle l'affaire à l'amiable et écrit à la fabrique d'église de faire l'effort nécessaire pour payer son client. Le 6 janvier 1918 le conseil décide de céder à l'architecte l'excédent des comptes de 1917, à la condition que les plans soient complétés et deviennent la propriété de la fabrique d'église.

Le 11 novembre 1918, l'Allemagne doit mettre bas les armes. A ce moment seulement on se rend compte des désastres causés par la guerre. Le 5.1.1919 le conseil est persuadé que le cahier des charges ne pourra être respecté. Les travaux sont suspendus provisoirement.

Le 6 avril 1919, l'entrepreneur Van Meerbeeck expose dans une lettre comment il a été dans l'impossibilité de continuer les travaux de construction : le manque de matériaux et l'interdiction de bâtir ont rendu la chose impossible. Le montant du devis de 153.140,57 Fr devrait être porté à 374.384,29 Fr. La fabrique d'église n'a évidemment pas cet argent et décide de réclamer des dommages de guerre, justifiés par le préjudice résultant de l'impossibilité d'achever les travaux en cours au prix de l'adjudication. L'administration rejette la demande, le conseil interjette appel devant la Cour qui, par son arrêt du 26 juin 1925, déboute l'appelante.

La fabrique d'église s'efforce par tous les moyens d'obtenir des subsides. L'avocat Harou, secrétaire du conseil, se rend personnellement chez le directeur Stinglhamber du Ministère de la Justice, mais apprend de celui-ci que pour 1919 il n'y a pas d'allocation budgétaire permettant d'obtenir cette année un subside quelconque.

Van Meerbeeck demande à la fabrique d'église si elle a l'intention de continuer les travaux, et notamment de procéder à une nouvelle adjudication, et s'il est possible de lui restituer le cautionnement qu'il a versé pour la construction. Ces questions sont suivies d'une série de conversations, au cours desquelles le conseil fait part de son désir de continuer, mais de l'impossibilité financière de le faire. Toutefois, on peut envisager le remboursement partiel du cautionnement. On demande à

l'architecte et à l'entrepreneur si, et dans quelles conditions, on pourrait mettre en œuvre les matériaux déjà livrés ou préparés, de sorte que, pour cette partie au moins, la hausse formidable des prix pourrait être évitée. Mais le 6 juillet rien n'est encore décidé.

Finalement le 25 septembre 1919 un accord est réalisé, et Van Meerbeeck écrit officiellement à Alexandre Bertrand qu'il peut faire ce travail pour le prix de 26.558,47 Fr. Le 3 octobre, la S.A. des Villas de Forest fait savoir que la fabrique d'église peut disposer de 26.000 Fr, à valoir sur les 100.000 Fr promis, mais elle demande que le trottoir soit débarrassé des matières qui l'encombrent.

Le décès d'Alexandre Bertrand le 29 juin 1920 est un coup grave pour la fabrique d'église : en effet, il était l'homme de liaison avec la S.A. des Villas de Forest, et ses successeurs ne pourront combler la lacune qu'il laisse.

Puisque l'on a décidé de se remettre à l'œuvre, l'architecte Serneels suggère de surélever les piliers de l'église jusqu'à une hauteur de 4 à 5 mètres, mais le 15.7.1920 le conseil estime que la situation financière ne le lui permet pas.

Le 24 juillet Van Meerbeeck demande un acompte de 10.000 Fr sur les travaux de l'église. Mais le subside de la S.A. des Villas de Forest n'est pas encore entré et les libéralités des paroissiens sont plutôt maigres. On prélèvera donc 5.000 Fr sur les inscriptions au Grand Livre de la dette publique, en signe de bonne volonté.

Le travail de Van Meerbeeck n'est pas entièrement conforme aux dispositions du cahier des charges et est refusé par la fabrique d'église, ce qui donne lieu à un litige qui durera jusqu'en 1924.

La construction de la nouvelle église devient urgente; l'ancienne chapelle exige sans cesse des réparations de plus en plus coûteuses. Mais comme le prix de la construction d'après

les plan d'avant-guerre est devenue prohibitif, on décide le 1er juillet 1928 de prier l'architecte Serneels de revoir ses plans et d'y apporter toutes les simplifications compatibles avec le respect de son caractère. Victor Defays, professeur de génie civil à l'Université de Louvain et membre de la fabrique d'église depuis juillet 1927, est un grand protagoniste du béton armé, à ce moment encore presque une nouveauté en matière de construction d'églises, et qui offre bien des possibilités, à un prix réduit. Auguste Perret, l'architecte bruxellois bien connu établi en France, a fait œuvre de pionnier, universellement admirée en construisant dès 1923 l'église de Raincy, près de Paris, et plus près de chez nous à Schaarbeek, l'église Ste. Suzanne est également construite en béton. En Belgique, le grand promoteur du béton est Léon GUIANNOTTE. Ensemble avec l'architecte forestois André Watteyne, il est chargé par la fabrique d'église d'établir les plans d'une église en béton, solide et peu coûteuse, et répondant aux conditions de la donation de la S.A. des Villas de Forest. Le devis s'établit à 1.550.000 Fr sans chauffage ni autel ni orgue.

Serneels présente ses plans révisés au début d'octobre, et évalue le coût à 1.980.000 Fr sous réserve d'augmentation si le prix des briques locales, actuellement à 190 Fr, vient à augmenter.

Le 26 octobre le conseil estime qu'il ne peut envisager la construction d'un monument dont le prix s'élèverait à 1.980.000, avec les réserves susceptibles de l'augmenter encore notablement. Il décide de soumettre le plan Guiannotte-Watteyne à la Commission des Monuments, avec l'autorisation expresse de Serneels, qui se retire définitivement et est désintéressé par un versement de 22.000 Fr.

Le professeur Defays va personnellement à Malines avec les architectes, pour soumettre les plans au cardinal Van Roey. Celui-ci approuve aussitôt le projet et délègue Mgr. Van den Eynde pour suivre les travaux. L'ingénieur M. E. Rosbach est désigné comme conseiller technique pour le béton.

Guiannotte prévoit pour son œuvre une hauteur de cent coudées, soit 52,36 m, comme les cathédrales de Chartres et de Reims. La construction en béton doit être revêtue entièrement d'une couche de pierre blanche.

Le 6 novembre, le Centre diocésain des monuments émet un avis favorable et élogieux, et le 14 du même mois, la Commission des Monuments fait part de quelques observations. La fabrique d'église décide d'adopter définitivement le plan Watteyne et Guiannotte après modification suivant ces deux lettres, et d'envoyer alors les plans pour approbation définitive à la Commission des Monuments.

Mais la construction ne peut commencer aussi longtemps que l'on ne dispose pas de suffisamment d'argent, et entretemps les prix montent sans cesse et l'on ne peut compter trop sur les subsides. En effet, il n'y a pas que St. Augustin; à Uccle on demande l'érection d'une paroisse au Chat; à Forest ce sera la Mère de Dieu; à Ixelles ce fut Ten Bosch, et les communes elles-mêmes ont de plus en plus de frais.

Fin 1930 Forest compte 39.594 habitants.

Le 5 juillet 1931, la fabrique d'église décide d'aller de l'avant et le 31 du même mois elle fait savoir au cardinal Van Roey qu'elle veut commencer la construction d'une nouvelle église, pouvant contenir mille chaises, contre 300 dans l'église provisoire actuelle.

" Il faut prévoir trois millions; pour commencer deux millions. La paroisse peut fournir aisément un million. L'église St. Augustin sera un mémorial du 1900ème anniversaire du plus grand, du plus heureux événement que le monde ait vu et verra, notre rédemption par la passion et la mort de Notre Seigneur Jésus-Christ ".

A ce moment la paroisse compte 10.819 habitants.

Pour commencer, les plans sont envoyés à l'administration communale. Le 1er octobre, le Comité consultatif des Alignements et Constructions, décide de proposer une série de modifications et d'inviter la fabrique d'église à revoir ses plans.

Il propose notamment de remédier à la pauvreté de l'aspect extérieur, d'accuser nettement le chœur avec un aspect noble et monumental, de remplacer les lanterneaux des parties courbes par des fenêtres, de substituer la pierre de taille aux briques Belvédère pour les marches des escaliers extérieurs et, au cas où les fonds nécessaires pour exécuter la totalité de l'œuvre ne pourraient être recueillis, d'envisager la suppression de la tour et de la remplacer par un campanile, et d'utiliser les fondations anciennes.



*La bénédiction de la nouvelle église,
au second rang le curé Busselot.*

Mais la fabrique d'église craint les frais et, par sa lettre du 19.11., elle propose de soumettre le projet non modifié aux autorités supérieures qui seront appelées successivement à donner leur avis, et de procéder à un seul remaniement qui tiendrait compte de toutes les objections formulées.

Le 22 décembre, le conseil communal de Forest délibère sur la matière. Certains membres sont adversaires, estimant qu'une église ne doit pas nécessairement se trouver en un endroit où elle entrave la circulation, et que le nouveau quartier est habité par une majorité de libéraux qui n'ont pas besoin d'une église. Finalement, il décide par 11 voix contre 4 et 3 abstentions, d'émettre un avis favorable concernant le projet, sous réserve de modifications suggérées par le Comité consultatif.

Au début de 1932 l'avis de la Commission Royale des Sites et Monuments n'est pas encore arrivé et le 4 avril le conseil écrit au gouverneur Nens pour le prier d'insister auprès de la Commission afin qu'elle formule dans le plus bref délai possible son avis. Le gouverneur répond le 9 que le dossier sera soumis à la réunion du comité provincial des correspondants de la Commission le surlendemain. L'approbation attendue est reçue peu de temps plus tard. Les plans sont revus et leur version définitive est déposée le 18 août 1932 à l'administration communale de Forest, par les architectes.

Un appel est fait aux entrepreneurs et le jour de l'an 1933, onze offres ont été reçues, dont le montant varie entre 2.605.000 et 3.852.000 francs. Le conseil de fabrique estime tous ces montants trop élevés pour ses ressources et demande des propositions nouvelles.

Le 23 janvier, neuf offres sont rentrées, la plus basse étant celle de la S.A. Franco-Belge des Travaux à Bruxelles : 1.585.000 Fr moyennant utilisation des anciennes fondations.

A ce moment, la fabrique d'église dispose de 1.252.471,05 francs, y compris un subside espéré de 223.000 Fr de l'Etat, et l'on songe à contracter un emprunt auprès de la Société Générale. Cette idée d'emprunt est d'ailleurs loin d'être la première.

Finalement les travaux sont commencés, et le dimanche 2 avril 1933, jour de la communion solennelle et début de l'Année Sainte, le doyen Fierens d'Uccle vient bénir les anciennes fondations, la première pierre et l'emplacement de la nouvelle église. Une procession solennelle clôt la cérémonie.

Le 21 avril, le conseil décide de débloquer tous ses avoirs et de les déposer en un compte à la Société Générale, pour les utiliser au fur et à mesure de l'avancement des travaux. La S.A. des Villas de Forest qui avait promis une somme de 100.000 Fr-or avant la guerre 14-18, a déjà versé 48.000 Fr sur ce montant et remplacera les 52.000 francs-or restants par 100.000 francs-papier. De la sorte, la paroisse pourra réunir 1.700.000 francs.

Mais cette promesse paraît s'évanouir à un certain moment, car le 2 juillet la Société écrit au conseil que "étant donné que les plans actuels de la nouvelle église n'étant pas en rapport avec les plans élaborés en premier lieu, il y a lieu d'examiner la question du don de 100.000 francs consenti". Mais heureusement cette alarme se révélera être vaine.

L'hiver 1933-34 est très rigoureux et, au début de décembre, les travaux sont arrêtés pour n'être repris qu'au mois de mars.

Peu de temps après, le chantier reçoit des visites officielles : le 19.5 du bourgmestre Omer Denis, le 29 de Mgr. Van den Eynde et du chanoine Caeymaex, le 4 juin de Mme. Brigode, échevin de l'Instruction Publique. Entretiens. le président du conseil a été présenté par le chanoine Loncin, trésorier de l'archevêché, à M. Vigneron, président du conseil d'administration du Crédit Anversois, à qui il a demandé d'escompter des promesses signées par les membres de la fabrique d'église pour un total de 150.000 francs.

Le subside de l'Etat n'arrivant pas, la fabrique d'église décide le 4 juin 1934 d'émettre un emprunt de 700.000 francs en obligations à 4%. L'emprunt est approuvé par Malines le 3 décembre et par la Députation Permanente du Brabant au début de 1935, et la souscription est bonne.

Le verrier Paul Steyaert, au nom de S.A. Vitraux et Meubles d'Art, s'est entendu avec les architectes, à l'insu du conseil. Mais celui-ci finit par l'apprendre et conclut avec lui un accord régularisateur le 18 décembre pour la fourniture de tous les

vitraux nécessaires, sauf ceux du chœur, au prix de 134.718 francs. Le 11 mai 1935, M. Steyaert signifie la cession de sa créance à la Banque Agricole et Commerciale.

Toujours à la recherche de solutions peu coûteuses, le président rapporte le 1er octobre 1934 que, dans l'église de Pede Ste. Gertrude, une société anglaise a suspendu dans la tour des tubes sonores au lieu de cloches. L'installation a coûté 30 Fr le kilo. Il pense que, par ses relations, il pourrait obtenir le métal à 15 Fr le kilo et que l'ensemble ne dépasserait pas 7.500 francs. Ensemble avec les architectes il est allé voir l'installation. Mais le conseil n'adopte pas cette solution.

Le 21 janvier 1935, le président a appris que Félix Van Aerschodt, fondeur à Louvain, possède en stock trois cloches, à l'alliage de 84 % de cuivre et 16 % d'étain, et veut les céder à 12.000 francs. Mais on décide de se contenter de deux petites cloches.

Lundi le 7 janvier, un échafaudage d'ouvriers plafonneurs s'est effondré; plusieurs ouvriers ont été blessés et trois d'entre eux sont restés en traitement à l'hôpital Molière.

Enfin le 25 mars 1935, lundi de Pâques, le doyen Fierens peut bénir la nouvelle église. A dix heures et demie un cortège quitte l'ancienne église, fait le tour de la nouvelle église sous une pluie légère comme il se doit. A onze heures, une messe solennelle d'actions de grâces est chantée.

Le gros œuvre a coûté 1.800.000 francs et le 7 avril on décide de verser à la Franco-Belge des Travaux le solde de son entreprise, et de commander encore 200 chaises, en plus des 400 qui viennent d'être achetées à 27 Fr la pièce. L'entrepreneur sera invité à évacuer le chantier, à le nettoyer et à le niveler. On demandera également le compte définitif aux architectes. Toutefois l'église est encore loin d'être achevée. L'ancienne église est transformée en salle de réunions.

Le 21 avril, le conseil décide de débloquer tous les avoirs et de les déposer en un compte à la Société Générale pour les utiliser au fur et à mesure de l'avancement des travaux. La S.A. des Villas de Forest qui avait promis une somme de 100.000 Fr-or avant la guerre 14-18, a déjà versé 48.000 Fr sur ce montant et remplacera les 52.000 francs-or restants par 100.000 francs-papier. De la sorte, la paroisse pourra réunir 1.700.000 francs.

Mais cette promesse paraît s'évanouir à un certain moment, car le 2 juillet la Société écrit au conseil que " étant donné que les plans actuels de la nouvelle église n'étant pas en rapport avec les plans élaborés en premier lieu, il y a lieu d'examiner la question du don de 100.000 francs consenti ". Mais heureusement cette alarme se révélera être vaine.

L'hiver 1933-34 est très rigoureux et, au début de décembre, les travaux sont arrêtés pour n'être repris qu'au mois de mars.

Peu de temps après, le chantier reçoit des visites officielles : le 19.5 du bourgmestre Omer Denis, le 29 de Mgr. Van den Eynde et du chanoine Caeymaex, le 4 juin de Mme. Brigode, échevin de l'Instruction Publique. Entretemps, le président du conseil a été présenté par le chanoine Loncin, trésorier de l'archevêché, à M. Vigneron, président du conseil d'administration du Crédit Anversoïis, à qui il a demandé d'escompter des promesses signées par les membres de la fabrique d'église pour un total de 150.000 francs.

Le subside de l'Etat n'arrivant pas, la fabrique d'église décide le 4 juin 1934 d'émettre un emprunt de 700.000 francs en obligations à 4 %. L'emprunt est approuvé par Malines le 3 décembre et par la Députation Permanente du Brabant au début de 1935, et la souscription est bonne.

Le verrier Paul Steyaert, au nom de S.A. Vitraux et Meubles d'Art, s'est entendu avec les architectes, à l'insu du conseil. Mais celui-ci finit par l'apprendre et conclut avec lui un accord régularisateur le 18 décembre pour la fourniture de tous les

vitraux nécessaires, sauf ceux du chœur, au prix de 134.718 francs. Le 11 mai 1935, M. Steyaert signifie la cession de sa créance à la Banque Agricole et Commerciale.

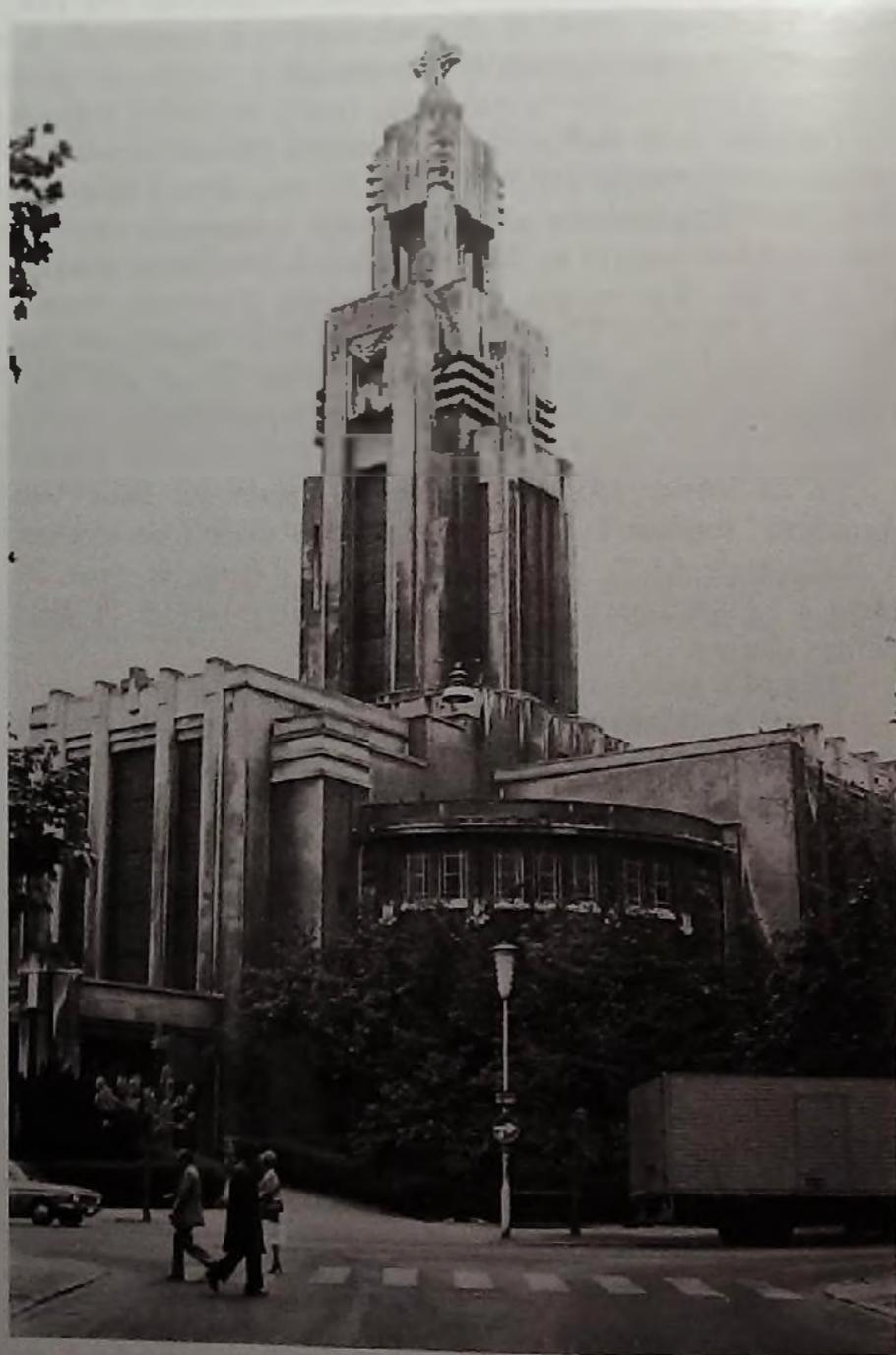
Toujours à la recherche de solutions peu coûteuses, le président rapporte le 1er octobre 1934 que, dans l'église de Pede Ste. Gertrude, une société anglaise a suspendu dans la tour des tubes sonores au lieu de cloches. L'installation a coûté 30 Fr le kilo. Il pense que, par ses relations, il pourrait obtenir le métal à 15 Fr le kilo et que l'ensemble ne dépasserait pas 7.500 francs. Ensemble avec les architectes il est allé voir l'installation. Mais le conseil n'adopte pas cette solution.

Le 21 janvier 1935, le président a appris que Félix Van Aerschodt, fondateur à Louvain, possède en stock trois cloches, à l'alliage de 84 % de cuivre et 16 % d'étain, et veut les céder à 12.000 francs. Mais on décide de se contenter de deux petites cloches.

Lundi le 7 janvier, un échafaudage d'ouvriers plafonneurs s'est effondré; plusieurs ouvriers ont été blessés et trois d'entre eux sont restés en traitement à l'hôpital Molière.

Enfin le 25 mars 1935, lundi de Pâques, le doyen Fierens peut bénir la nouvelle église. A dix heures et demie un cortège quitte l'ancienne église, fait le tour de la nouvelle église sous une pluie légère comme il se doit. A onze heures, une messe solennelle d'actions de grâces est chantée.

Le gros œuvre a coûté 1.800.000 francs et le 7 avril on décide de verser à la Franco-Belge des Travaux le solde de son entreprise, et de commander encore 200 chaises, en plus des 400 qui viennent d'être achetées à 27 Fr la pièce. L'entrepreneur sera invité à évacuer le chantier, à le nettoyer et à le niveler. On demandera également le compte définitif aux architectes. Toutefois l'église est encore loin d'être achevée. L'ancienne église est transformée en salle de réunions.



L'église Saint-Augustin à Forest.

Après 35 ans de dévouement soutenu en faveur de la paroisse fondée par lui, le curé Busselot prend sa retraite et quitte la paroisse en toute simplicité le 4 mars 1936, déclinant toutes les manifestations qui s'organisaient en son honneur. Il retourne dans sa ville natale où il décédera le 26 janvier 1945. Son successeur est Léon De Neyer, qui est accueilli le 15 mars 1936.

Et alors, une deuxième fois, les menaces de guerre se profilent. Le 2 octobre 1939, la fabrique d'église a reçu une lettre du gouverneur du Brabant, concernant les mesures à prendre en cas de bombardement. Mais l'église ne possède aucune œuvre d'art devant être mise à l'abri.

Lors d'une tempête violente en novembre, des infiltrations d'eau assez sérieuses se produisent dans l'église. Mais l'entrepreneur rejette toute responsabilité, de sorte que la fabrique d'église devra trouver les moyens nécessaires. On profitera de l'occasion des réparations pour achever la sacristie en 1941 au prix de 225.000 francs.

Un prêtre retraité, Maurice Pouillet de Houtain, qui vit dans la paroisse, meurt en juillet 1941, et a légué ses biens à l'église, moyennant une fondation de deux messes basses par an. La réalisation des biens doit rapporter quelque 700.000 francs, mais la famille s'oppose au testament, en offrant à titre transactionnel, 500.000 francs sous forme d'actions de la Brasserie Van Tilt de Louvain. Le conseil de fabrique accepte la proposition et revend les titres à la famille Pouillet pour 525.000 francs, plus les frais et les droits de succession éventuels dus par la fabrique d'église. Cet argent permettra d'achever l'église.

Le 28 mai 1943, à 10 heures du matin, une équipe d'ouvriers vient enlever une des cloches, marquée A.IV.71 et remet un reçu provisoire au curé, qui reçoit quelques jours plus tard, le reçu définitif sous pli recommandé.

Au début de 1944, on veut poursuivre les travaux mais, le 5 mars, le Commissariat à la restauration avertit officiellement la fabrique d'église que les travaux ne peuvent être continués

et que les échafaudages doivent être enlevés. Ce n'est qu'après la libération, le 1er octobre 1944, que le directeur général au Ministère de la Justice, Grimonpont, fera savoir qu'il n'y a plus d'inconvénient à la reprise des travaux.

Lors de la réunion du 3 mars 1946, la fabrique d'église constate que l'achèvement de l'église exigera encore des travaux évalués à 771.000 Fr; enduit extérieur — il a fallu renoncer au revêtement en pierres blanches — pierres de couverture, réparations du toit et un second châssis aux fenêtres du sud-ouest, outre quelques petits travaux. Il est décidé d'émettre un emprunt de 750.000 Fr en obligations de 500 Fr à 4 %, remboursables par tirage au sort en 20 ans à partir de 1952. On espère pouvoir faire face à la charge financière dans les mêmes conditions que l'emprunt antérieur de 700.000 francs, dont l'amortissement se poursuit régulièrement. Le conseil communal d'Uccle émet un avis favorable le 20 mai à la condition qu'il n'en résulte aucune charge pour la commune et celui de Forest fait de même le 4 juin.

Le 4 avril 1948, le Ministère de la Justice fait savoir officiellement que la cloche marquée A.IV.71 doit être considérée comme définitivement perdue. On songe à une nouvelle cloche : le fondeur Slegghers à Tellin en a une à vendre pour 2.000 francs. On demandera l'argent à l'Etat.

Il est décidé d'organiser une grande collecte dans toute la paroisse. Un membre de la fabrique d'église, Norbert Delplancq, assumera à lui seul le prix d'une cloche, et finalement, le dimanche 22 octobre 1950 à 5 heures du soir, Mgr. De Smedt, évêque auxiliaire de Malines, vient bénir trois cloches.

La première pèse 700 kilos, a un ton "sol" et porte le chronogramme suivant :

" totIUs eXpensIs fUsa parochIae DeCeM eJUs LUstra Ubera
CeLebro aUgUstIna

" L. De Neyer, Pastore

" Victore De Fays, patrino

" Carola Heuffel, uxore F. Bertrand, matrina "

(moi, Augustine, coulée grâce aux souscriptions recueillies dans toute la paroisse, je célèbre les dix lustres pleins de réalisations de son existence; L. De Neyer, curé; Victor De Fays, parrain; Charlotte Heuffel, épouse H. Bertrand, marraine).

La seconde pèse 500 kilos, est en "la" et présente le texte suivant :

" pIo norbertI DeLpLanCq Voto UXorIsqUe MarIae VerbeKe
VIrgInI ILLIbatae fUsa forestI saCrabar "

(coulée en l'honneur de la vierge sans tâche à la suite du pieux désir de Norbert Delplancq et de son épouse Maria Verheke, j'ai été consacré à Forest).

Enfin la troisième pèse 300 kilos, est en "do" et présente le texte suivant :

" Ut audiam vocem laudis tuae et enarram universa mirabilia
tua (Ps 25-7)

" Laeto canore deo acclamo alena

" L. De Neyer, pastore

" custode L. Willems, patrino

" sorore Maria-Clara, superiora sororum Ste. Ursulae, matrina "

(pour faire entendre une voix de louage et raconter toutes tes merveilles, moi, Alena, je proclame les louages de Dieu d'un chant joyeux. L. De Neyer, curé; L. Willems, sacristain, parrain; sœur Marie-Claire, supérieure des religieuses de Ste. Ursule, marraine).

Forest, septembre 1977.

NOTES

- (1) Les chiffres de population donnés dans cette étude ne sont pas entièrement comparables entre eux, vu qu'ils se rapportent parfois à des habitants de droit, c.à.d. domiciliés, peu importe qu'ils fussent matériellement présents le jour du recensement, parfois encore à des habitants de fait, domiciliés ou non le jour du recensement.
- (2) Vimenet étendra progressivement son domaine et s'efforcera en même temps de se faire recevoir à Forest. En 1892 nous le trouvons comme président d'honneur du cercle dramatique « De Broedermin ».
- (3) De ces terres il vendra le 17.5.1893, une partie à Jean-Baptiste Denayer entrepreneur et échevin à Forest et au cousin de celui-ci, Helmans, de St. Gilles, qui y traceront l'avenue Denayer actuelle.



Cense de Marneffe. Façade principale.

Martin de Marneffe dirigeait à Avernas une exploitation agricole de 117 bonniers (102 fect.). Par relief du 5 février 1707, Louis-Th. Lutgarde Braze, fille de Henry, écuyer, et de Marie-Isabelle de Monceau, succéda avec son époux, Philippe-Antoine de Beeckman, seigneur de Schore, à son oncle paternel, François Braze, dans la succession des seigneuries d'Avernas et de Bertrée. (4) Avocat au Grand Conseil de Malines, Conseiller et Maître aux requêtes et vice-président du même Conseil, Philippe-Ant. de Beeckman qui résidait à Malines, n'avait guère de temps pour accomplir convenablement ses devoirs comme seigneur de ses terres éloignées de Hesbaye. Aussi, sans tarder, se fait-il remplacer en 1707 par Martin de Marneffe. Un acte ancien nous le rappelle : " Je soussigné, ayant en considération les offres de service que nous a faites le Sieur Martin de Marneffe, notre fermier au village d'Avernas-le-Bauduin, tant pour la conservation de nos propres intérêts que pour le bien de cette communauté, je déclare par cet acte,



*La Cense de Marneffe (1725).
Façade dans la cour de ferme.*

lui avoir bien voulu donner commission d'y exercer les droits de seigneur en mon absence, pendant le terme de neuf ans, à commencer le 15 de ce mois. En foi de quoi, j'ai signé cette à Malines le 15-3-1707. (5)

Homme très actif, Martin de Marneffe resta mayeur de 1721 à 1742, mais de plus, il fut mambour des pauvres d'Avernas, de 1713 à 1745. Le Curé Claude Rochette note que la maisonnée de Martin comptait 16 personnes en 1730 et 14 en 1731 et 1732. En 1752, on y comptait 10 personnes plus un enfant. (6)

Martin eut à élever un très nombreuse famille, car son épouse lui donna 13 enfants dont un décédé le jour même de sa naissance. Tous sont nés et furent baptisés à Avernas.

1) François-Dieudonné-J. bpt. le 17-12-1707 et décédé à Cras Avernas le 14-10-1781. Il épousa à Bertrée le 17-7-1741 Marie-Thérèse de Lathuy. (Témoins : Jean de Marneffe, Jean-Fr. Bronne et Elisabeth Tilman). Marie-Thérèse était née et fut baptisée à Bertrée le 27-7-1715 (Susc. Jacques Tilman et Catherine de Lathuy). Elle décéda à Cras Avernas le 28 septembre 1795. (7)

François-Dieudonné fut échevin de la Cour de Cras Avernas en 1749, et échevin de la haute Cour de Justice d'Avernas de 1752 à 1773. Il exerça la profession de fermier à Cras-Avernas. (8)

2) Dieudonné-J. bpt. le 23-3-1709, resta célibataire. Comme l'écrit le Curé Christiaens, il décéda à Avernas, presque octogénaire, le 10 nov. 1788 et il fut inhumé le 12. Le Rd Arnold Christiaens, professeur de poésie au collège de la Ste Trinité à Louvain, fut nommé pasteur d'Avernas en 1774. Il refusa le serment constitutionnel au Gouvernement républicain. " En cette période troublée, il se tenait caché dans une maison d'Avernas occupée ensuite par le Sieur Dassy. C'est là que les fidèles allaient entendre la Messe et recevoir les sacrements ". Le Curé Christiaens décéda le 16 nov. 1799. (9)

3) Philippe-Henri-J. bpt. le 7-9-1710. Il reçut l'onction sacerdotale et décéda déjà le 5-3-1763. Il fut inhumé dans l'église d'Avernas, auprès de son père. (10)

4) Anne-Catherine-Joséphine, bpt. le 25-12-1711.

5) Marie-Anne-Joséphine, bpt. le 5-2-1713, resta célibataire. Elle décéda le 17-7-1790 et fut inhumée dans l'église d'Avernas. (11)

6) Jean-Ant.-J. bpt. le 25-5-1715, épousa en la paroisse de la Chapelle à Bruxelles le 24-2-1759 Anna Berchamps. Il décéda à Avernas le 19-10-1780, à 3.30 h. du matin, réconforté par les sacrements. (12)

7) Marie-Anne-Noé, bpt. le 25-12-1716.

8) Léonard-J. bpt. le 23-7-1718.

9) Marie-Anne-Joséphine bpt. le 14-11-1721, eut pour parrain le R. Claude Sarta, curé émérite d'Avernas et pour marraine Marie-Anne de Marneffe. Elle épousa le 28-1-1739 Pierre-Lambert d'Ocquier. Claude Sarta, curé de Jauche fut nommé curé d'Avernas en 1701. Il donna sa démission en 1720, ayant pour successeur le Rd Claude Rochette qui était probablement son neveu. Il resta à Avernas et y décéda le 17 mai 1728. (13)

10) Un garçon né et bpt. le 4-6-1723 sans cérémonie par l'ancien curé Claude Sarta et décédé le même jour. (14)

11) Catherine-Joséphine née le 25 et bpt. le 26-10-1724. Elle fut tenue sur les fonts par le R. Dom Sébastien Tonus, moine de St Gérard, curé de Bertrée et doyen de Hannut et par Catherine Rochette. (15)

Catherine épousa a) à Avernas le 7-5-1754 François de Marteau, en présence du Curé de Poucet. (Témoins : Etienne Marteau et Pierre Docquier); b) à Bertrée le 1-12-1758 Henri de Kemexhe (Témoins : Dieudonné de Marneffe et J.B. Dettiège). (16)

12) Claude-Eléonore-Joséphine bpt. le 11-12-1726. (Susc. Claude Rochette curé d'Avernas et Eléonore Rochette).

Le Rd Rochette, devint curé d'Avernas en 1720 et le resta jusqu'à son décès le 23 juin 1757. Il fut inhumé en l'église d'Avernas sous la même pierre tombale que son oncle Claude Sarta, curé du même lieu.

13) Guillaume-Martin-J. bpt. le 15-5-1730. (Susc. Guillaume de Fluse et Catherine Vancan).

Le 10-11-1722, les époux de MARNEFFE-PIETTE sont parrain et marraine de Martin-J. Malcorps fille de Pierre et d'Elisabeth Bethune, lequel fut baptisé à Avernas par le Curé Rochette. (17) Alors qu'il est âgé de 50 ans, en 1723, Martin de MARNEFFE se décida à construire dans le fond du village, *la belle cense qui existe toujours à l'heure actuelle*. Il y est installé depuis quelques années, lorsque son fils aîné, François-Dieudonné-J. lui succède dans l'exploitation de la ferme, mais en 1742, un an après son mariage, ce dernier s'installe comme fermier à Cras Avernas. (18)

Cette même année, les époux MARNEFFE-PIETTE songeant à leur mort, versent à la Fabrique d'église " la somme de 12 florins pour obtenir le droit de sépulture pour eux et leurs descendants en l'église d'Avernas, hors du chœur, mais en un endroit séparé, de sorte que l'on puisse placer sur eux la pierre du monument, et lorsqu'un des leurs viendra à mourir, la famille devra verser la somme de 3 florins pour ouvrir la terre. Ce 15 juin 1742. Quod testor. (s) C.F. ROCHUS, parochus in Avernas ". (sic) " Une copie de celle-ci leur a été donnée ". (19)

Le 5 juin 1744, Martin eut la joie d'être parrain de son petit-fils Martin-Guillaume-J. de MARNEFFE, bpt. à Bertrée, fils de François-Dieudonné-J. et de M.-Thérèse de Lathuy. (20)

Deux ans après la mort de Martin, sa veuve Anne-Catherine Piette a la consolation d'être à son tour la marraine de son petit-fils Jean-Jacques-J. de MARNEFFE, né à Cras Avernas et bpt. à Bertrée le 24-7-1752 également fils de son aîné François-Dieudonné. (20)

Ce Jean-Jacques épousa le 21-4-1779 sa cousine germaine Marie-Elisabeth de Lathuy, fille de Jean-Fr. et de Marie-Catherine Parent. (21)

Après le départ de François-Dieudonné de MARNEFFE, la cense est reprise par son frère Jean-Anthoine-J., mais bientôt, ce dernier quitte le pays pour s'installer à Bruxelles avec son épouse. Rappelons que dans son acte de décès, le curé Christianens d'Avernas note à son sujet : " Natif d'Avernas-le-B., bourgeois de la ville de Bruxelles ". (22)

Son neveu et filleul, Jean-J. de MARNEFFE tout jeune encore, ne tarde pas à s'initier dans la direction des travaux de la cense, tout en conservant son domicile à Cras Avernas où il était né le 15-2-1748. Il fut bpt. le même jour à Bertrée, tenu sur les fonts par Jean de MARNEFFE, son oncle, et Marie-Josèphe de MARNEFFE, sa tante restée célibataire. (22)

Jean-Joseph épousa à Trognée le 21-8-1792 Anne-Christine Snyers, née à Corthys le 30-8-1770, fille de Laurent-Louis et d'Anne-Christine Brone et petite-fille de Charles-Gaspar Snyers et de Catherine Van Eutbrouck veuve d'Herman Bormans. (23)

Marie-Josèphe de MARNEFFE, tante et marraine de Jean-J. susdit, devenue propriétaire de la cense, se décida peu avant son décès, à léguer le tout à son filleul. Par devant le notaire Janssens de Tirlemont, en date du 11-3-1790, Marie-Josèphe de sa pure et libre volonté, cède, donne et transporte par mode de donation entre vifs et en faveur de son neveu Jean-Joseph de MARNEFFE, fils de feu François-Dieudonné de MARNEFFE et de Marie-Thérèse de Lathuy, demeurant à Cras Avernas, sa cense, située à Avernas-le-Bauduin, " telle qu'elle l'occupe avec ses dépendances et fonds y annexés et généralement tous les autres biens tant censaux, féodaux qu'alodiaux, cens, rentes, droits de chasses, crédit ex... tant meubles qu'immeubles qu'elle a et possède, situés tant au pays de Liège. Brabant, que partout ailleurs, ainsi que tous ses meubles, argenterie, argent monnaie qui se trouve à la cense... "

Elle déclare " ne plus tenir aucune prétention à la cense, biens, cens et rentes. Cependant elle s'en réserve l'usufruit, sa vie durant. Passée dans une des places par terre de la cense ", (24)

Comme nous l'avons noté déjà, elle décéda 4 mois plus tard, c.-à-d. le 17-7-1790.

Jean-J. eut un fils unique : Jean-J.-Désiré, né et bpt. à Avernas le 14-4-1807 par le Père Sohelet, curé d'Avernas. Il fut tenu sur les fonts par Philippe-J. de MARNEFFE, son oncle, futur curé d'Avernas et de Bertrée et par Anne-Christine Brone épouse de Laurent-Louis Snyers, sa grand-mère. (25)

Jean-J. de MARNEFFE, maire d'Avernas, † à Avernas le 12-1-1822.

Son fils, Jean-J.-Désiré, étudiant en droit de l'Université de Liège, le suivit de près, car il décéda à Avernas vers 4 h. de l'après-midi, le 17-8-1823, âgé de 16 ans. Ses funérailles furent célébrées par son oncle Philippe-J. de Marneffe, curé d'Avernas. (26) La mère du jeune homme, Anne-Christine Snyers, épousa en 2 noces à Avernas le 31-12-1825 Charles Wauthier, fils de Ferdinand et de Henriette-Pulchérie Bollinne, né à Cras Avernas le 14 messidor An X et décédé à Avernas à l'âge de 76 ans, le 27-6-1878, sans descendance. C'est ainsi que par héritage, la belle cense d'Avernas passa de la famille de Marneffe dans la famille Wauthier. Un petit crayon généalogique nous aidera à mieux le comprendre.

Anne-Christine Snyers épouse de Ch. Wauthier, décéda à Avernas le 25-8-1855. Louis Wauthier, neveu de Charles Wauthier, s'installa alors dans la cense de Marneffe. Né à Cras Avernas le 21-9-1857, il devint bourgmestre d'Avernas et y épousa le 24-11-1883 Marie-Louise-Dieudonnée Snyers, fille de Charles et de Marie-Th. Everaerts, et petite-fille de Jean Snyers et de Marie-Joséphine Wauthier. Née à Avernas le 23-6-1860 et bpt. le 24, Marie fut tenue sur les fonts par Laurent-Louis Snyers et Marie-Th.-Dieudonnée Everaerts; elle décéda à Avernas le 23-3-1904. (27)

Ferdinand Wauthier X Henriette-Pulch. Bollinne
† à Cras-Avernas 10-9-1828 † Avernas 28-9-1843

Charles Wauthier hgm. d'Avernas † 1878 X en 1825 Anne-Christine Snyers, veuve de Jean-J. de Marneffe, maire d'Avernas et propriétaire de la cense de Marneffe	(1807-1823) Ferdinand W † à Cras Av 26-2-1877 X Sophie Cartuyvels † à Cras Av. 25-6-1872	Marie-Joséphine W. " à Trognée 25-2-1797 y † 4-8-1881 X le 28-9-1817 Jean Snyers " à Corthys bapt. à Montenaeken 11-10-1782 † Trognée 9-9-1831
Jean-J.-Désiré de Marneffe (1807-1823)		Charles-Ferdin. Snyers " à Trognée 14-10-1829 X MarieTh. Everaerts (27)

Louis Wauthier X Marie-Louise-Dieudonné
(1857-1906) Snyers (1860-1904)

- a) Adrienne (1885-1908) X en 1905 Jean-Pascal Dochen.
b) Charles (1886-1898).
c) Marie-Marguerite (1887-1906).
d) Marie-Louise (1897-1942) dernière propriétaire de la cense de Marneffe.

Louis Wauthier eut 4 enfants :

a) Adrienne-M.-Sophie, " à Avernas le 25-1-1855 y bapt. le 27 par le Curé Chaillet d'Avernas. (Susc. Jean-Pierre Snyers, de Liège, et Arsène-Ant. Wauthier, de Cras Avernas). Elle décéda à Davos (Suisse) le 31-3-1908 et avait épousé à Avernas le 25-4-1905 Jean-Pascal Dochen, " à Hannut le 5 décembre 1871 et † à Avernas le 16-9-1956. (28)

Ce dernier épousa en 2 noces Nelly Mottin, " à Hannut le 27-8-1891, fille de Jean, bourgmestre de Hannut et de Cornélie

Naveau. Elle décéda à Avernas le 8 juillet 1976, et fut inhumée près de son mari au cimetière d'Avernas, le 12 juillet.

b) Charles-Ferdinand Ph. à Avernas le 7-1-1886, bpt. le 9 (Susc. Ch. Wauthier et Mme De Cerf). Il y † le 29-6-1898.

c) Marguerite-Marie-Pulchérie-Maximilienne à Avernas le 20-12-1887 et bpt. le 22. (Susc. Maxim. Snyers et Pulchérie Wauthier). Elle † à Avernas le 21-11-1906.

Quatre vitraux de l'église d'Avernas rappellent le souvenir des époux Louis Wauthier-Snyers et de leurs 3 aînés décédés prématurément.

d) Marie-Louise-Félicité-Caroline à Avernas le 11-4-1897, bpt. le 17 (Susc. Ch. Cartuyvels et Fél. Snyers). Elle décéda à Uccle le 30-1-1942. (28)

L'atlas cadastral édité vers 1855 nous donne le détail de la propriété de MARNEFFE à Avernas même; il n'est donc pas question des terres sises sur les communes voisines. (29)

Art. 618 Snyers Charles-Ferd., propr. et Wauthier Ch. propr. à Avernas (usufr.) :

Sect. A.		Conten.	Clas.	Revenu impos.	
parcelles					
780	chemin particulier	5,50	1	4,62	
788	étang	10,19	1	8,48	
862	terre	1,18,60	2-3	60,88	
892	"	2,25,40	1	155,53	
989	"	66,00	1	45,54	
787b	verger	3,73,75		279,20	
807h	terre	1,44,90		92,09	
848b	"	43,70	1	30,15	
875b	"	1,46,40		101,02	
894b	"	67,60	1	46,64	
781a	chemin partic.	13,50	1	9,31	
779a	pré	13,80	2	6,35	
783b	jardin	55,90		44,27	
782b	maison et cour	26,40	1	18,30	144,00
		13,11,55		902,98	

Art. 619 Snyers Anne-Christine, les héritiers, propr. et Wauthier Ch., propr. Avernas (usufr.) : 34 parcelles de terre, au total 20 hect., 37,40. (revenu total impos. : 1177,52).

Art. 680 Snyers Laurent-Louis, cult. Corthys : 1 terre de 83,80 (rev. impos. 57,82).

Art. 672 Snyers Ch.-Ferd., propr. Avernas : 4 parcelles de terre, au total : 1,20,30 (rev. impos. 79,27).

Art. 272 Wauthier Ch., propr. Avernas : 1 pré de 87,10 et 23 parcelles de terre d'une superficie de 8,05,85. (rev. impos. : 472,80).

Louis Wauthier vit disparaître successivement et en peu de temps son unique fils, son épouse et sa fille Marguerite. Bourgmestre d'Avernas depuis plusieurs années, il ne tarda pas à suivre les siens dans la tombe. Il décéda à Davos (Suisse) le 20-12-1906. Sa fille Adrienne, âgée de 23 ans, s'éteignit 15 mois plus tard. C'est en vain que toute cette famille lutta contre la tuberculose, maladie implacable à l'époque. Notons par ailleurs que Louis, avant son mariage, avait obtenu une dispense pour empêchement " de consanguinitate in 2do et tertio gradu lineae collateralis ".

Marie-Louise se retrouva donc seule dans la vie en 1908 : elle n'avait alors que 11 ans... Pour échapper à la terrible maladie, et suivant les conseils du médecin, elle abandonna la maison paternelle, et elle s'installa avec sa gouvernante dans une villa que l'on construisit dans la propriété, en 1909. Le médecin avait même conseillé de démolir entièrement la vieille cense, afin d'anéantir les microbes qui se cachaient dans ses murs... Ce conseil, heureusement, ne fut pas suivi... La nouvelle villa, dénommée " Villa Marguerite " comme le rappelait une plaque apposée près de la porte d'entrée, fut vendue dans la suite à la famille Brumagne, lorsque Marie-Louise Wauthier quitta Avernas pour s'installer à Uccle, au n° 55 de l'avenue des Aubépines, en l'année 1931. En 1938, Madame G. Dascher lona cette propriété et en 1952, elle en fit l'acquisition. Sur la girouette de la villa sise au n° 119 de la route de Landen

Tout à côté, dans la belle demeure dont elle est très fière, son épouse, la courageuse Anne s'active aux besoins du ménage et surveille en même temps, les plus jeunes de ses enfants.

Nombreuses en effet sont les bouches qu'il faudra nourrir, au cours de cette nouvelle journée !

" Les églises de Hesbaye sont à l'image de son peuple : massives trapues, tortes, ancrées dans le sol, faites pour défier les vents, le temps, la contradiction " (34). La vieille église d'Avernas avec sa massive tour romane représente avec la cense de MARNEFFE, ce que nous possédons ici de plus ancien et de plus vénérable. Celle-ci fait partie des " fermes sacrées de la Hesbaye ". (35)

Les époux de MARNEFFE-PIETTE reposent en l'église d'Avernas. Lors de la restauration du sanctuaire, leur pierre tombale armoriée a été dressée contre le mur, dès 1973, entre la chaire de vérité et le jubé; pendant près de 30 années, elle était restée cachée sous le pavement moderne placé au cours de la 2ème guerre mondiale. Auprès d'eux, reposent aussi leur fils prêtre, Philippe et leur fille Marie-Anne-Josèphe restée célibataire.

Dans l'église repose également Martin de MARNEFFE, cousin des précédents, seigneur engagiste d'Avernas et de Bertrée de 1675 à 1679. Fils de Martin et Jeanne du Jardin, il avait épousé Aleyd Monfrère, fille de N. et d'Anne-Agnès de Ciplet. (36)

Inscription : " En mémoire du Sieur / Martin de MARNEFFE / propriétaire de ce lieu / âgé de 82 ans laquelle / est décédé de ce monde / le 19 janvier 1795 et la / demoiselle Anne Piette / son épouse âgée de ... ans, laquelle est / décédée le ... Requiescant in pace. Amen "

Autour de la même pierre : " En mémoire aussi de feu le Sieur Martin de MARNEFFE qui a esté en son vivant... ". (37)

An centre de la pierre, deux blasons : MARNEFFE (de) et PIETTE. Sous ce dernier, l'inscription : A. PIETTE.

De chaque côté de la pierre; les quartiers :

Beaumont (de)	H. Thiernesse
Pieret	N. ...

" JE VOUS SUPPORTERAY TOUS JOURS ", telle est la devise de la famille de MARNEFFE qui ne l'a jamais oubliée. En d'autres mots, elle signifie : " Je serai toujours votre soutien " ou " Vous pouvez compter sur moi ". (38)

N'est ce pas là une noble devise que chaque habitant d'Avernas devrait faire sienne ?

Père Jacques de Potter.

Avernas-le-Bauduin (Hannut).

- (1) A.E. Huy : A.P. d'Avernas. A.N. 1883, 326.
A Dieudonné de Marneffe succéda comme fermier de Jeancourt, Henri de Marneffe, qui y resta de 1723 à 1763. Il avait épousé Elisabeth de Celle dont deux filles : a) Marie-Antoinette née à Walbets en 1739, laquelle enseigna au couvent de Jérusalem à St Trond; b) Marie-Joséphine qui épousa Nicolas van Berwaer † en 1779.
(cfr. : Willy Massin, *Walbets en Wezeren tussen Middelzeeuwen en 19e eeuw*, p. 343-5) — A.E.L. Houtain l'Ev. *Œuvres*, 1698-1720).
- (2) A.E. Huy ib.; également pierre tombale en l'église d'Avernas.
- (3) A.N. 1883, 326. — Arch. abbaye du Val-Dieu, ms 16, f° 230, ms 1 f° 206 et ms 51 et 52.
Beaumont (de) : d'arg. à cinq fusées de sable, accolées en fasce et touchant les bords de l'écu.
Thiernesse (de) : d'arg. à l'aigle de sa. en chef et un arbre arraché de sinople en pointe. (cfr. : Grand livre d'Edg. de Marneffe Dampremy).
- (4) A.G.R. Cour féod. du Brab., rég. 380, f° 262.
- (5) A.E. Huy : R.O. 16, Avernas. Aimablement communiqué par Roger Wauters, de Hannut. Voir aussi : « Bernard dit Braze et Bernard de Fauconval » par J. de Potter, dans *l'Intermédiaire des généalog.*, n° 174, p. 354 (anno 1974), et E. Piton : « Au pays de Landen » dans « *Chronique arch. du pays de Liège* », n° 2, (1936).
- (6) A.E. Huy : A.P. du curé Rochette.
- (7) A.E. Huy : A.P. Bertrée. Marie-Thérèse de Lathuy était la fille de Guillaume et de Catherine Brasseur.

- (8) A.E. Huy : voir mariage 1741. — A.N. 1883, 326-331.
- (9) Ib. A.P. Avernas.
- (10) A.E. Huy : « Decima quinta martii 1763 obiit Reverendus dominus Philippus Josephus Marneffe presbyter dignissimus sacramento extreme unctionis munitus sed confessionis et missae sacrificio paucis diebus ante se disposuerat, inhumatus est in ecclesia nostra parochiae prope altare sancti Joannis et Catharinae et apud parentes. R.I.P. » (Noté par le Curé Motteau. Nommé comme curé d'Avernas, le 24-6-1758. Jacques-Guillaume Motteau le resta jusqu'au jour de son décès, le 15 janvier 1774). (Arch. cure Avernas).
- (11) A.E. Huy : acte décès (noté par le Curé Christiaens).
- (12) Ib. acte bpt. et décès (même curé) et A.N. ut supra. Le curé note à son sujet : « Natif d'Avernas-le-B., bourgeois de la ville de Bruxelles ».
- (13) Ib. et A.N. 1883.
- (14) A.E. Huy : A.P. Avernas.
- (15) A.E. Huy : A.P. Bertrée. Dom Tonus décéda à Bertrée le 31 décembre 1730.
- (16) Ib. : A.P. Avernas et Bertrée.
- (17) Ib. : A.P. Avernas.
- (18) Ib. : A.P. Bertrée (décès 1795).
- (19) Ib. : A.P. Avernas.
- (20) Ib.
- (21) Cfr. Anne-M. Schreiber et A. Becquet : « Essai de généalogie de la famille de Lathuy ».
- (22) A.E. Huy : A.P. Avernas.
- (23) Ib. : A.P. Trognée.
- (24) Inscrit à la Cour d'Avernas, le 19-8-1790. Avec nos vifs remerciements à Roger Wauters dont nous tenons cette note.
- (25) Anne-Christine Brone était la fille de Dieudonné et d'Anne-Christine Goffin. Née à Trognée le 26-7-1741, elle † à Corthys le 1-1-1812. (A.P. Avern.). Philippe-J. de Marneffe, pasteur de Natoye fut curé d'Avernas et de Bertrée de 1815 à 1828. Il fut bpt. à Avernas le 23-10-1753 et † à Niel-St-Trond, le 28-7-1843. Son frère Martin-Guillaume né à Cras Avernas et bpt. à Bertrée le 16-6-1744 fut moine et prêtre de l'abbaye cist. de Boneffe et † à Namur en 1811. Ils sont tous deux les enfants de Fr.-Dieud. et de M.-Th. de Lathuy. (cfr. Arch. cure Avernas).
- Le R.P. Etienne Sohelet (dans le monde Jean-Baptiste), récollet, était né à Liège le 21 décembre 1749. C'est le 5 floréal An XIII (25-4-1805) qu'il remplaça l'administrateur Gabriel-J. Collin à la Cure d'Avernas et qu'il prit également en charge l'église de Bertrée qui avait été annexée en 1804 à la paroisse d'Avernas. Il décéda à Avernas le 7-6-1813 (Arch. évêché Liège; A.E. Huy et arch. cure Avernas : A.P.).

- (26) A.P. cure Avernas. C'est le curé d'Avernas, oncle du jeune homme qui a rédigé et signé l'acte de décès.
- (27) A.P. ib. Marie-Th.-Adrienne Everaerts, fille de Dieudonné était née à Tavieres le 17-3-1829 et † à Avernas le 18-6-1865, elle fut inhumée à Tavieres. Elle ép. à Harlue le 17-2-1857 Ch.-Ferd. Snyers. Marie-Th. eut encore 2 filles, toutes 2 bpt. et † à Avernas immédiatement après leur naissance : a) une, le 18-6-1862; b) l'autre le 2-4-1864. Elles furent inhumées à Avernas. (Arch. cure Av.).
- (28) A.P. cure Avernas. Le Rd Gustave Chaillet fut pasteur d'Avernas de 1876 à 1885. (Arch. cure).
- (29) Atlas cadastral de P.C. Popp, Bruges (1855 ?).
- (30) Avec mes remerciements à Mme Dascher ainsi qu'à Hélène Choisis, épouse de Gustave Mottin, qui m'ont donné divers renseignements. Il faut noter qu'après le décès de Louis Wauthier, la ferme fut exploitée pendant quelque temps par Jean-Pascal Dochen, puis par la famille Brumagne, avant l'arrivée de la famille Fayasse. — Marie-Louise Wauthier légua en 1941 une grange datant de 1848 à Mlle Marie Gaillard, institutrice de l'éccle N-D à Avernas. Celle-ci fit démolir la grange et construire et retrait la maison sise au n° 127 dela route de Landen, construction datant de 1958. Elle s'y retira, après avoir pris sa retraite, comme Directrice de la même école, en 1965.
- Mlle Wauthier laissa enfin un hectare de terre à la Commune, avec obligation pour celle-ci d'entretenir au cimetière d'Avernas, le caveau familial. — Les terres de la ferme appartenant aujourd'hui à toute la famille Mehauten, comportent 60,50 Ha. Dans un des salons de la belle cense, on voit toujours sur les vitraux le blason de la famille Wauthier Ec., aux 1 et 4 d'or à la mâcle de sa.; aux 2 et 3 d'or à la feuille de trèfle du même. D. : Respice finem.
- (31) Acte de vente, notaire Syners, de Hannut, en possession de la famille Mehauten.
- (32) Aimablement communiqué par Paul Mehauten que nous remercions vivement
- (33) L'abbé Louis-Cyprien Fayasse, frère de Joseph, était alors vicaire à Herve. Né à Crehen le 8-11-1909, il fut ordonné prêtre à Liège le 1-7-1934. Vicaire à Pepinster et à Herve, il devint curé de Fallais en 1945. C'est là qu'il décéda le 4-11-1966.
- (34) Em. Bouvier : « Le miroir de la Hesbaye », p. 125.
- (35) « Les fermes sacrées de Hesbaye » par Alph. de MARNEFFE. Avocat, historien et philologue, A. de M. est né à Couillet 15-9-1897, † à Charleroi 2-9-1947, des suites de sa captivité en Allemagne. Nombreuses publications parmi lesquelles : « Hist. des Comtes de MARNEFFE et de leur lignage de 1103 à 1936 » (cfr. Intern. des géol. n° 13 (1948) et Em. Bouvier, op cit. p. 206)
- (36) Par devant le notaire Wilmart, Martin et son épouse malade firent leur testament en la cense de St Laurent à Avernas où ils résidaient,

en date du 22-6-1677 Martin et Aleyd y expriment le désir d'être inhumés dans l'église d'Avernas, leur paroisse. (A.E. Huy).

- (37) Il faut ajouter « Seigneur d'Avernas-le-Bauduin », ces mots auraient été martelés, lors de la Révolution française (Arch. Raoul de MARNEFFE, avocat à Dampremy).

(Cfr aussi testament des époux de MARNEFFE-PIETTE chez le notaire Berger d'Orp-le-Grand. N.B. 19573)

Acte de décès de Martin écrit par le curé Rochette : « Decima nona Januarij 1755 mortuus est dominus Martinus de MARNEFFE -- 85 circiter annorum ecclesiae matris nostrae sacramentis praemunitus et in ecclesia nostra inhumatus ».

Acte de décès d'Anne PIETTE écrit par le curé Motteau : « 12 Januarij 1767 obiit Anna-Catharina PIETTE vidua Martini MARNEFFE omnibus ecclesiae sacramentis munita; erat prope nonagenaria et inhumata fuit in ecclesia, in cancello ante altare Ste Rochi ». « R.I.P. ».

- (38) Voir art. écrit par Arlette de MARNEFFE, fille d'Alphonse cité dans la note (35) cfr. *Interm. des général.*, n° 127, p. 32, anno 1967; Cfr. dans l'*Interméd. des général.* n° 172 (Anno 1974 : « Avernas-le-Bauduin. L'église, les inscriptions » du P. Jacques de Potter. On y verra aussi p. 221 le dessin des blasons de Marneffe, Picte, Braze et des curés Moreau, Sarta et Rochette, le tout du au talent de mon confrère et ami, le R.F. Paul van Mansfeld, de l'abbaye St Remy à Rochefort.



A propos de deux ensembles

Tribune d'orgues Maître-autel

(vers 1700)

Jean-Pierre FELIX

Les maître-autels surplombés d'une tribune d'orgues concurent une certaine faveur dans la région bruxelloise aux environs de 1700.

Il semble bien que l'idée en revient à l'un des célèbres sculpteurs anversois Verbrugghen (1).

Aucun de ces ensembles n'est parvenu jusqu'à nous mais nous en possédons deux dessins.

Le premier constitue un projet pour l'église des Grands Carmes à Bruxelles, alors dans le quartier de la rue Neuve; il fut effectivement réalisé. Le deuxième dessin, toujours resté au stade de projet, concerne l'abbaye norbertine de Grimbergen.

1. *L'exemplaire de l'église des Grands Carmes ou Frères de Notre-Dame à Bruxelles.*

Il s'agit d'un dessin sur papier, de format 440 x 320 mm. Il est exécuté au crayon, à la plume et à l'encre brune, et est encore rehaussé le lavis gris (2, 3, 4, 5).



*Projet pour un maître-autel surplombé d'une tribune d'orgues
pour l'église des Grands Carmes à Bruxelles.*

Ni signé ni daté, mais ca. 1699.

Papier, crayon, plume à l'encre brune, lavis gris.

440 x 320 mm.

Attribué d'abord à Pieter I Verbruggen (1615 - † 1686),*

puis à Hendrik Frans Verbruggen (1654 - † 1724).*

Anvers, Musée Vleeshuis, inventaire n° 27.A.20.

Nous pouvons préciser que ce projet fut réalisé car la description de Mensaert (6), un chroniqueur du XVIII^e siècle, correspond parfaitement à notre dessin : " Le maître-Autel de cette Eglise (celle des Grands Carmes) est d'une composition tout-à-fait particulière. L'orgue forme le haut du frontispice de cet Autel, où l'on voit une image de la Vierge de Naples au milieu, soutenue par deux Chérubins : au-dessus des deux portes qui sont entre les pedestaux sont posées les figures d'Enoch & d'Elie, plus haut sont deux balcons, où dans le fond sont placés deux tableaux peints par V. Janssens, qui représentent des Enfants qui levent un rideau derrière lequel on voit une autre colonnade qui forme le corps avancé de cet Autel : autour du frontispice, sont quelques Séraphins avec des instruments de musique; cet Autel est de l'invention de P. Verbruggen d'Anvers : encore que ces R.P. le croient de la composition d'un de leurs Frères, il est certain qu'il mérite l'attention des curieux par la beauté de sa structure, dans laquelle les trois arts se trouvent réunis ensemble avec beaucoup de goût & de discernement (...)"

Cette composition avait aussi retenu l'attention de l'abbé Mann (7), un historien du même siècle. Sa description nous apporte quelques détails supplémentaires : " le maître autel de cette église (celle des Grands Carmes) a été exécuté par P. Verbruggen; la composition est singulière. Le Buffet d'orgue est placé au fronton; l'architecture en est d'ordre corinthien; entre les colonnes sont deux balcons (sic) où V.H. Janssens a peint des enfants qui paraissent relever des rideaux derrière lesquels on aperçoit une colonnade "

Henne et Wauters (8) ajoutent que cette disposition, une idée neuve de Verbruggen, avait été exécutée sans soin.

Revenons à notre dessin. Il permet une description encore plus précise.

L'autel est de type portique à pilastres, pourvu de deux éléments latéraux. C'est l'un des rares exemplaires conçus sur un plan général rectiligne.

La partie médiane est légèrement concave. Au-dessus du tabernacle, deux anges soutiennent un médaillon encore à encadrement géométrique; il est surmonté d'une couronne et contient la Vierge de Naples, comme l'a signalé Mensaert. Plus haut, une colombe surplombant un phylactère, et des rayons qui illuminent toute cette composition centrale.

Les éléments latéraux contiennent chacun une niche où se dressent d'un côté Enoch, de l'autre Elic. Des portes mènent aux petites tribunes à balustres et baldaquins, partiquées au-dessus des niches.

Une balustrade de jubé fait office d'entablement.

Les orgues qui y sont posées comptent deux buffets : un grand corps et un positif de dos occupant d'une manière originale l'attique de la partie médiane du portique. Sur la corniche du grand corps, deux anges sonnent de la trompette droite et encadrent des armoiries surmontées d'un croix.

Quant au positif, il sert de socle à un ange qui tient un livre de musique et qui dirige ses congénères posés sur la balustrade, de part et d'autre du grand buffet. L'un joue de la lyre, un autre du violoncelle, d'autres encore du violon et de la trompette droite.

De quand date ce projet ?

Ce dessin doit certainement remonter à la fin du XVII^e siècle, moment où les Carmes échafaudaient les plans de l'ameublement de la nouvelle église de leur couvent, très endommagé dans le bombardement de la ville par le maréchal de Villeroy en 1695 (9).

A qui attribuer ce projet ?

Ce dessin était initialement (10) attribué à Pieter I Verbruggen, d'Anvers (1615-1686). C'est impossible quand l'on considère la date de son décès. Il faut reconnaître aussi que les buffets d'orgues qu'il livra sont souvent bien plus archaïques que celui que nous avons ici sous les yeux (11). D'après Van Herck (12), il s'agirait plutôt d'une œuvre d'Hendrik Frans

Verbruggen (1654-1724), deuxième fils de Pieter I. Madame M. De Munck-Manderyck (13) retient cette dernière attribution, se basant sur des caractéristiques des deux anges soutenant le cartouche : ils tournent légèrement le dos au spectateur, leurs ailes sont traitées largement et leurs vêtements sont froissés. Le style graphique, relâché, serait aussi typique à ce sculpteur.

C'est à la Révolution Française que nous perdons la trace de cette pièce majeure du mobilier de l'église des Grands Carmes. Par contre, la belle chaire de vérité de Plumiers passa à l'église N.-D. de la Chapelle (14). Sans doute cet ensemble monumental fut-il démantelé, voire détruit. On n'en a en tout cas retrouvé aucune trace et comme les archives de ce couvent sont disparues, seule une découverte fortuite dans les minutes des notaires bruxellois permettra peut-être de connaître l'auteur de cet ensemble, le facteur de l'orgue et la date exacte de construction.

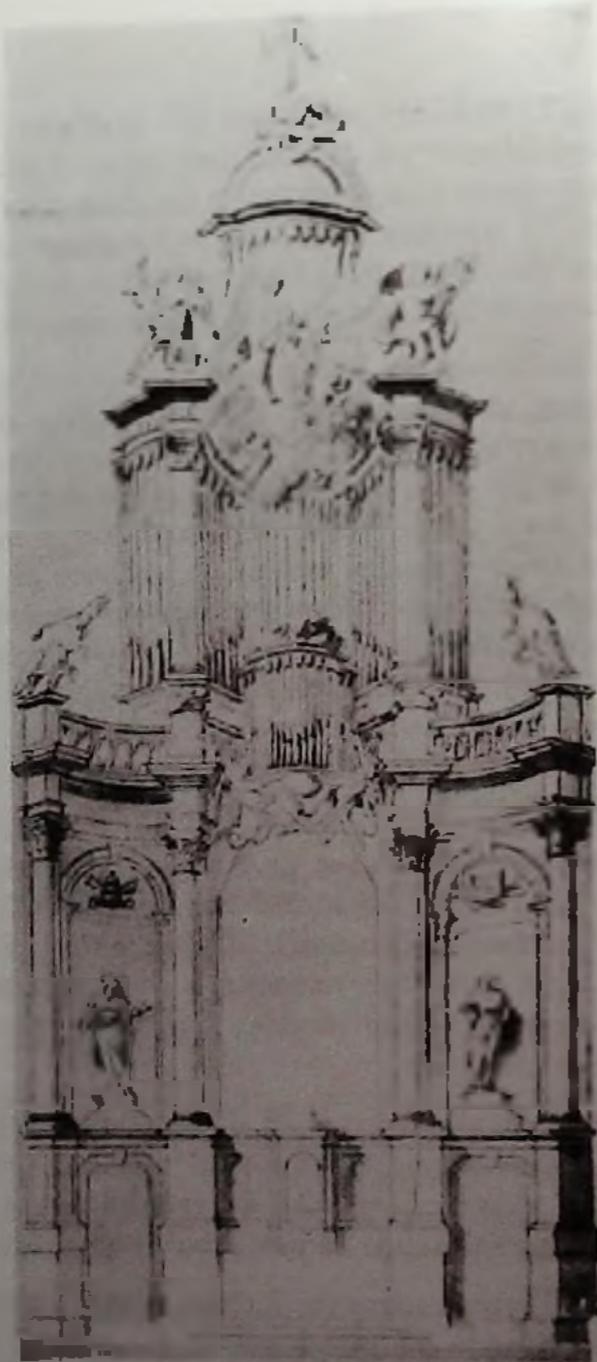
2. L'exemplaire de l'abbaye de Grimbergen.

On conserve aux archives de l'abbaye de Grimbergen un dessin à la plume, de 720 x 320 mm, représentant aussi un maître-autel surmonté d'un buffet d'orgues (15, 16). Il n'est ni signé ni daté mais doit remonter à 1699, époque où l'on nourrissait des projets pour meubler la nouvelle église abbatiale en cours de construction.

Cet ensemble monumental, d'allure générale concave, est divisé en 3 parties séparées par des colonnes à chapiteau corinthien. L'autel même est encadré de grandes niches contenant une statue et une balustrade de jubé faisant office d'entablement.

Le buffet d'orgues comporte 2 corps : grand-orgue et positif de dos en balustrade. Le grand meuble est concave et flanqué de 2 faisceaux extrêmes de tuyaux revenant vers l'arrière.

Ce projet ne fut pas réalisé : on n'accepta pas le jubé au-dessus de l'autel, par respect pour le Saint Sacrement. En fait, l'autel que nous connaissons fut commandé à Langermans, élève de Faid'herbe à Malines; il fut terminé en 1701. Quant à l'orgue,



Copyright Museum Vleeshuis.
 Projet pour un maître-autel surplombé d'un buffet d'orgues
 pour l'abbaye norbertine de Grimbergen.
 Ni signé ni daté, mais ca. 1699.
 Dessin à la plume sur papier.
 720 x 320 mm.
 Grimbergen, archives de l'abbaye.

on remonta l'ancien instrument dans la nouvelle église où il resta jusqu'en 1748 (17).

Notons que ces 2 ensembles maître-autel — tribune d'orgues habillaient le fond du grand chœur.

Ils n'avaient rien de commun avec les jubés d'orgues séparant le chœur de la nef, et au pied desquels s'élevaient aussi un ou des autels. Ce dernier type connut une vogue dès le XVe siècle; dans le courant du XVIIIe, ces jubés furent souvent détruits ou transportés au grand portail, de façon à dégager la vue vers le chœur. Quant ces jubés séparant le chœur de la nef supportaient un orgue avec positif séparé, celui-ci ne précédait pas le grand-orgue, contrairement à la structure traditionnelle, sa façade était à l'opposé, et dirigée vers le chœur (18), de façon à mieux soutenir l'office qui s'y déroulait, alors que le grand-orgue projetait ses accords vers la nef.

Au contraire, dans l'ensemble maître-autel — tribune d'orgues, il s'agit d'un véritable positif de dos dont la façade est, comme de coutume, du même côté que celle du grand-orgue et tournée vers la nef.

Note sur le buffet d'orgues apparaissant sur le dessin pour l'ensemble maître-autel — tribune d'orgues pour l'église des Grands Carmes à Bruxelles.

Il est frappant de constater la grande analogie entre le buffet d'orgues apparaissant sur le projet pour le couvent des Grands Carmes et celui que l'on peut encore voir à Lombeek-Notre-Dame; ce dernier fut livré en 1753-54 par le bruxellois Jean-Baptiste I Goynaut.

La structure de ces buffets est parfaitement identique. Voyons d'abord le grand corps. Au centre apparaît un large faisceau concave de tuyaux; la corniche est traitée en arc en



LOMBEEK-NOTRE-DAME (Eglise Notre-Dame)
 Buffet d'orgues (1753).
 A rapprocher de celui apparaissant sur le projet pour l'église
 des Grands Carnes à Bruxelles.
 (Photo J.-P. Felix).

plein-cintre. De part et d'autre, un faisceau de tuyaux allant en se rapetissant vers les extrémités. Les pilastres séparant ces éléments sont les mêmes, jusque dans leur décoration. Le positif de dos est, lui aussi, parfaitement identique. On y découvre un large faisceau central, convexe cette fois, et les mêmes éléments latéraux.

L'analogie est poussée jusque dans les claire-voies masquant le haut des tuyaux des larges éléments centraux : à LombEEK comme dans le projet qui nous occupe, il s'agit, au grand-orgue, de rinceaux largement traités, et de lambrequins au positif (19).

Ajoutons encore que le positif de dos de l'orgue du même Goynaut à Hoegaarden (1754) est lui aussi parfaitement identique dans sa structure.

Ces deux buffets d'orgues de Goynaut passaient jusqu'ici pour modernistes. Finies les tourelles à rotondité et les plates faces, — disposition que d'autres poursuivront encore longtemps —, mais un gigantesque faisceau central concave, encadré de deux moins élevés. Force nous est donc de reconnaître que Goynaut n'avait rien innové et que cette structure était appliquée depuis un demi-siècle.

Un schéma analogue (grand élément central concave flanqué de deux parties latérales) avait aussi été adopté pour l'autel de Schelle en 1716 (20).

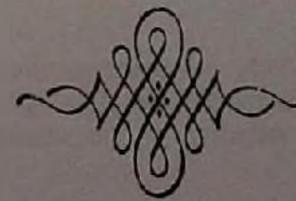
NOTES

- (1) Ch. VAN HERCK, *Hendrik Frans Verbrughhen Antwerpsch beeldhouwer 1654-1724*, dans: *Jaarboek van Antwerpens Onbeidkündige Kring*, XVI, 1940, n° 56, p. 19-80.
- (2) Ph. BAERT, *Mémoire sur les sculpteurs et architectes des Pays-Bas*, dans: *Compte rendu des séances de la Commission Royale d'Histoire*, 1848, I, p. 34.
- (3) E. MARCHAL, *La Sculpture et les chefs d'œuvre de l'orfèvrerie belges* (sic), Bruxelles, 1895.
- (4) M. DE MUNCK-MANDERYNCK, *Projets pour le maître-autel de l'église des frères de Notre-Dame à Bruxelles*, (notice pour le n° 236

du catalogue de l'exposition *La Sculpture au Siècle de Rubens*, Musée d'Art Ancien, Bruxelles, 15 juillet - 2 octobre 1977). Conservé à Anvers, Musée Vleeshuis, inventaire n° 37.A.20.

- (5) Ch. VAN HERCK, *art. cit.*, p. 45, n° 56 et 57, ill. p. 41.
- (6) G.P. MENSAERT, *Le peintre amateur et curieux ou description générale des tableaux des plus habiles maîtres des Pays-Bas antrichiens*, t. I, Bruxelles, 1763, p. 34-35.
- (7) Abbé MANN, *Abrégé de l'histoire ecclésiastique civile et naturelle de la ville de Bruxelles et de ses environs avec la description de ce qu'on y trouve de plus remarquable*, t. II, Bruxelles, 1785, p. 69-70.
- (8) A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de la Ville de Bruxelles*, t. III, Bruxelles, 1845, p. 156.
- (9) Id., *op. cit.*, t. I, Bruxelles, 1845, p. 70 et t. III, Bruxelles, 1845, p. 154-159.
- (10) E. MARCHAL, *op. cit.*
- (11) Pieter I Verbrugghen (° Anvers 1615 - † Anvers 1686) réalisa, en 1654, le gigantesque buffet de l'orgue de Nicolas Van Haeghen pour l'église des Dominicains à Anvers, aujourd'hui église St.-Paul. Trois ans plus tard, il livra celui de la cathédrale de la même ville. Son fils Hendrik Frans (1654-1724) dessina plusieurs projets de buffets d'orgues. Nous lui en connaissons 6 au Cabinet des Estampes à Anvers, tous signés :
- Cat. D XXXII 7, inv. n° 606 (pour l'abbaye de Tongerlo);
Cat. A LXIX 14, inv. n° 2216;
Cat. A LXXIX 15, inv. n° 686;
Cat. A LXIX 11, inv. n° 657;
Cat. A XLII 6, inv. n° 255;
Cat. D XXXII 63, inv. n° 695 (pour l'abbaye St.-Bernard à Anvers/Hemiksem. Il s'agit en fait d'un grand positif de dos, très semblable à celui des Grands Carmes de Bruxelles et de l'église de Lombeek-Notre-Dame, mais plus élaboré, puisqu'il disposait d'un faisceau supplémentaire de tuyaux sur les côtés.
- Ce dernier et deux autres ont été reproduits dans : F. PEETERS et M.A. VENTE, *L'Orgue et la Musique d'Orgue dans les Pays-Bas et la Principauté de Liège*, Fonds Mercator, Anvers, 1971, p. 228-229. Voir aussi Ch. VAN HERCK, *art. cit.*, n° 25 (pour la chapelle du Vénéral à la cathédrale d'Anvers, n° 188, 189 et 208).
- (12) Voir 5.
- (13) Voir 4.
- (14) Voir 9.
- (15) Kan J. DE MEYER, *De Norbertijner-Abdij van Grimbergen. - Ikonografie*, dans : *Eigen Schoon en de Brabander*, 1958, p. 268-281 (272-273).
- (16) Nous remercions le Père De Meyer de nous avoir transmis une reproduction de ce dessin.
- (17) J. FEYEN, O. Praem., *Het orgel van de Abdijkerk te Grimbergen (Brab.)*, dans : *De Praestant*, III, 1954, n° 2, p. 44-47.

- (18) Ainsi à :
- Bruges (cathédrale St.-Sauveur, 1717/19), dans sa présentation originale;
Bruges (église Notre-Dame, 1721/24), dans sa structure originale;
Anvers (église St.-Jacques, 1726);
Furnes (église Ste-Walburge), dans sa présentation après 1784.
- (19) On eut pu croire que le buffet de positif de dos de l'orgue de Lombeek-Notre-Dame avait été livré après le grand-orgue, dans une deuxième campagne. En voici les raisons :
1. On savait qu'il n'avait été rendu fonctionnel que plus tard;
 2. La décoration des claires-voies est différente de celle du grand-orgue;
 3. Nous avons découvert le contrat de cet orgue et il ne faisait pas mention d'un meuble séparé;
 4. Ce contrat nous apprend aussi que l'instrument ne disposait d'ailleurs que d'un seul clavier à l'origine.
- Comme le dessin pour les Grands Carmes nous montre un buffet parfaitement identique, jusque dans la disparité de l'ornementation des claires-voies au grand-orgue eu au positif, on doit admettre que le buffet de Lombeek fut livré en une seule campagne; le positif de dos ne fut cependant rendu fonctionnel que dans la suite. Voir : J.-P. FELIX, *L'orgue de Lombeek Notre-Dame*, à paraître dans : *The Organ Yearbook*, 1978
- (20) H. I.(ETTIENS), notice pour le n° 219 du catalogue de l'exposition *La Sculpture au siècle de Rubens*, ... Dessin conservé à Anvers, Stedelijk Prentenkabinet, inv. n° 2001 et 2004.



De-ci De-là

Il nous paraît intéressant de reproduire ci-après, à l'intention de nos lecteurs, de larges extraits d'un article paru dans la revue WALLONIA, Recueil de Littérature orale, 1900, t. VIII, et consacré à la tradition locale :

LE SERMENT DE SAINT-GEORGES

A GREZ-DOICEAU (CANTON DE WAVRE)

Et la Chevauchée du mois d'avril.

1. LES SERMENTS

A partir du XI^e siècle, il se forma dans les communes belges des associations locales, souvent des corporations ouvrières, organisées en congrégations religieuses et militaires. Chacune était placée sous la protection d'un saint qu'elle honorait particulièrement; de là les noms d'archers de St-Sébastien et d'arbalétriers de St-Georges qui se rencontraient dans presque toutes les villes. Chaque confrérie entretenait à ses frais une chapelle ou un autel et assistait en corps aux funérailles de ses membres; le règlement punissait avec sévérité toute infraction aux bonnes mœurs; en cas de nécessité ou de maladie, les confrères étaient assistés par la caisse de secours. Les membres des confréries s'exerçaient au maniement des armes et formaient au besoin d'excellentes milices.

Les corporations communales les plus caractéristiques qui se formèrent au moyen-âge sont les corporations militaires connues sous le nom de Serments ou de *schutter gilden*, « gildes de tireurs ».

Les plus anciens Serments bien connus sont ceux d'arbalétriers, dont on constate l'existence dans quelques villes dès le XIII^e siècle. Les Serments d'archers apparaissent et ne tardent pas à se multiplier au XIV^e siècle, sans doute au contact des Anglais qui faisaient un si excellent usage de l'arc à la main. A la fin du XIV^e siècle, par là même que la plupart des villes ont une artillerie communale, se constituent, çà et là, des Serments de canoniers; plus tard, se créent des Serments de hallegardiers,

d'escrimeurs et beaucoup de compagnies d'archers et d'arbalétriers se transforment en compagnies d'arquebusiers.

Les Serments se convoquaient périodiquement à de grandes fêtes, (*landjuweelen* « joyau du pays », pour tirer le « papegai » (perroquet), fêtes qui étaient de véritables tournois pour la moyenne bourgeoisie.

Tout Serment était une personne morale créée ou reconnue par une charte organique émanée du prince ou du magistrat (autorité communale), charte fixant à la fois ses droits et des devoirs et réglementant sa vie propre parfois avec une véritable minutie. Partout les membres des Serments étaient soumis à des règlements sévères, obligés de se pourvoir d'un armement régulier, astreints à se livrer à des exercices périodiques de tir, et sujets à des fréquentes inspections. Ils jouissaient de privilèges importants dans la commune et parfois au dehors. En revanche, ils étaient à la disposition absolue du magistrat pour garder la maison commune ou l'hôtel de ville, maintenir l'ordre dans la cité, exécuter les mesures qui, dans ou hors les murailles, nécessitaient un déploiement de forces.

Les Serments étaient gouvernés par des Doyens et des Jurés, élus par les confrères ou désignés par le magistrat et souvent chacun d'eux avait pour chef militaire suprême un Connétable pris parmi les principaux grands bourgeois de la localité. Partout ils étaient sous l'invocation d'un saint, St-Georges, St-Sébastien, St-Etienne, St-Antoine, etc.; ils avaient leur chambre, leurs insignes, leurs biens, leurs services religieux périodiques (1).

2. LE SERMENT DE GREZ

Les archives communales de Grez contiennent fort peu de renseignements relatifs au Serment de St-Georges, mais il est probable que les grandes bases de son organisation ne différaient guère de celles que nous venons d'indiquer et qui se rencontraient dans la plupart des confréries militaires.

Primitivement, cette société était une gilde à l'arc portant la dénomination de « Grand Serment de St-Georges ». Les exercices de tir se pratiquaient d'abord sur la grand'place, où, naturellement, se dressait la perche; plus tard, ils eurent lieu au *Centri*, en face de l'habitation actuelle de L.-J. Schépers. On s'est demandé si la perche ne fut pas aussi plantée (*stampée*, en wallon) au lieu dit *Stampia*; il est possible que cette analogie de mots soit fortuite et il serait en tout cas hasardeux d'en tirer une

déduction. Quoi qu'il en soit, ces réunions ou fêtes étaient fort goûtées du peuple; chaque membre s'y rendait avec sa famille; une foule nombreuse assistait aux joutes et applaudissait les tireurs victorieux.

En 1551, le Serment de Grez assista avec plusieurs autres sociétés importantes et notamment avec le Serment de Braine-l'Alleud, à une assemblée tenue à Louvain dans le but de reviser les statuts du *landjuweel* ou tir pour le joyau du pays en Brabant.

Le Grand Serment de St-Georges possédait un drapeau, une lance et un tambour, sur lesquels les membres prêtaient le serment réglementaire.

Comme toutes les sociétés similaires, la gilde de St-Georges perdit, probablement au siècle dernier, son caractère religieux et militaire et ne fut plus qu'une société d'agrément; sous cette forme, elle déchu rapidement et cessa d'exister vers 1828; peut-être fut-elle dissoute, en même temps que d'autres associations locales, par arrêté du roi Guillaume Ier, qui voyait partout des foyers révolutionnaires.

Plus tard, quelques notables reconstituèrent la compagnie, sur d'autres bases évidemment, son organisation primitive ne pouvant plus s'adapter à la situation politique ni aux mœurs de l'époque. On sait notamment que les membres ne s'occupèrent plus de tir, qu'ils offraient un carrousel, de temps à autre, quand les ressources le permettaient, qu'ils étaient obligés, sous peine d'amende, d'assister aux funérailles des confrères et à la messe de St-Georges, qu'ils faisaient célébrer une messe à l'intention des sociétaires défunts et qu'ils conservèrent l'antique coutume de planter un mai au président et au curé. La société ainsi reconstituée s'appela dès lors « Société de St-Georges ».

3. SAINT-GEORGES

St-Georges est le patron de la paroisse de Grez, comme il le fut du Grand Serment; le sceau de la franchise (1298, 1415, 1494) offrait l'image d'un cavalier (St-Georges) armé de la lance et du bouclier avec une légende dans laquelle on n'a pu distinguer que les indications *scab...* (scabinus, échevins) et *Georgil*. St-Georges fut-il d'abord le patron de la paroisse, celui de la franchise ou celui du Serment? Question difficile à résoudre... Le patronage du Serment s'explique cependant assez par la légende de St-Georges qui fut soldat sous Dioclétien, et qu'on représente à cheval, transperçant de sa lance un dragon. Au

surplus en Belgique, « partout les arbalétriers reconnaissent saint Georges pour protecteur; même si, en quelques villes, les Serments de l'arbalète vénèrent particulièrement la mère du Christ, ou quelque autre saint, saint Georges est toujours associé au culte qu'on leur rend et sa fête est célébrée aussi solennellement que celle du patron dont le Serment porte le nom ». (2)

St-Georges a une statue portative en bois dans l'église de Grez; il est représenté à cheval, en habit militaire, perçant de sa lance redoutable un dragon terrassé. La monture était d'abord un fougueux étalon, mais l'ancien curé Dubois, mû par un étrange scrupule, lui fit subir une ablation humiliante qui, actuellement, pourrait laisser douter du sexe de l'infortunée bête.

A Grez, le saint est invoqué pour préserver les chevaux de toute maladie et particulièrement pour que les juments aient une bonne parturition. Il n'en est plus de même partout où St-Georges est honoré.

4. LA CHEVAUCHEE

De temps immémorial, il existe dans la commune de Grez une procession d'hommes à cheval, à la St-Georges, fête fixée au 23 avril; si cette date ne tombe pas un dimanche, la solennité est remise au dimanche suivant.

L'origine de cette cavalcade se perd dans la nuit des temps. Voici comment elle se pratique :

La Société de St-Georges, qui l'organise, y invite chaque année par voie d'affiches les amateurs de la commune et des villages voisins; aucune condition n'est exigée pour être admis.

Le jour de la solennité les cavaliers viennent se ranger à la file sur les trottoirs de la rue de la Barre pour assister au passage du cortège religieux. Le commandant porte comme insigne un bâton orné d'un nœud de ruban; ses fonctions consistent à maintenir l'ordre dans le défilé et à crier : Chapeau bas ! au moment où l'officiant donne la bénédiction; chaque sociétaire arbore au bras un nœud ou cocarde; le drapeau flotte en tête de la cavalcade tandis que la bannière se déploie dans le cortège religieux. Celui-ci passe entre les deux rangées de chevaux pour continuer son parcours dans les rues du village. Immédiatement après, la cavalerie s'ébranle, le commandant en tête, et au trot ou au galop fait ce qu'on appelle « le grand tour »; elle sort de l'agglomération et suit l'itinéraire traditionnel dans les campagnes sans cependant s'écarter des chemins, comme cela se pratique à

Saint-Sauveur, commune de Haekendover, près de Tirlemont, où il est admis que le passage dans les cultures, qui fait, à cette saison, le même effet qu'un roulage, ne peut nuire aux récoltes.

Les cavaliers, à leur retour, reviennent au même endroit (la Barre) pour recevoir la bénédiction donnée par le prêtre, du haut d'un reposoir; après quoi la chevauchée recommence et décrit trois fois le tour de l'église (le petit tour) par les rues avoisinantes.

Anciennement, la promenade religieuse se faisait aussi dans les campagnes et la bénédiction se donnait au Champ de la Vigne (en wallon *Vègne*). Tous les chevaux de la commune sans exception prenaient part à la course; si, par extraordinaire, des chevaux n'étaient pas requis, leurs propriétaires recherchaient des cavaliers complaisants qu'ils équipaient eux-mêmes. On raconte, à ce propos, qu'un fermier ayant refusé de prêter un jument pour la circonstance, l'animal mit bas un poulain portant la tête sur le côté, attitude donnée par le sculpteur au cheval de la statue de St-Georges. Deux cents chevaux, autrefois, « allaient le tour », grâce à l'usage, aujourd'hui abandonné, d'accorder des primes aux plus éloignés; de nos jours, il est rare qu'il y en ait une centaine; cette année (1899), on en a compté soixante-cinq.

C'est une croyance populaire qu'il ne peut jamais arriver de malheur ou d'accident fâcheux dans cette chevauchée, malgré la presse et l'encombrement, malgré la maladresse de certains cavaliers improvisés et l'effarement des chevaux de trait, auxquels on fait exécuter des mouvements et prendre des allures absolument extraordinaires pour eux. Et de fait, on n'a jamais eu à regretter la moindre mésaventure en cette circonstance.

Et maintenant, quel est le sens de la course? Dans l'esprit du peuple, c'était un hommage rendu à saint Georges, hommage accompagné d'une invocation afin d'obtenir sa protection pour les chevaux, comme il est dit plus haut; aujourd'hui on n'y attache plus aucune intention pieuse, c'est un simple divertissement.

C.-J. SCHEPERS,

Instituteur en chef, Braine-l'Alleud.

(1) D'après EDM. POULLET, *Orig. développ. et transform. des institutions dans les anciens Pays-Bas*. Louvain 1862-1892, Tome 2e

(2) WAUTERS, *Notice histor. sur les anciens Serments de Bruxelles*. Brux. 1848, p. 3.

BIBLIOGRAPHIE

LE MARNON

Revue trimestrielle d'Histoire et de Folklore,
N° 42, 2e trimestre 1978.

— **Des fusions...** Entretien avec M. Désirant, Bourgmestre de Braine-l'Alleud, par Gilberte FRIES-L'HOIR.

— **Souvenirs : 1933...** L'affaire du pigeon, histoire vécue recueillie par Georges DEPREZ.

— **En avril, ne te découvre pas d'un fil... en mai fais ce qu'il te plait,** par France GODEAUX.

L'auteur a glané pour nous quelques dictons populaires où il est question des mois d'avril et de mai. Elle nous confie également les propriétés des plantes officinales que l'on peut trouver durant cette saison.

— **Il y a 140 ans...** Reconnaissance des armoiries communales de Braine-l'Alleud, par Jean-Marie LAUS.

Les règles de l'Héraldique et leur symbolique.

— **L'Eglise Saint-Martin à Witterzée,** par Jean-Marie LAUS.

Architecture, historique et œuvres d'art de l'église saint-Martin à Witterzee.

— **La Queue du lion,** par René PEDE.

Une légende court au sujet de la queue du lion de Waterloo, ce dernier n'aurait pas toujours eu la queue pendante comme on peut le voir actuellement...

— **Nos fermes et leur histoire : 2.** La cense « Bertinchamp », par Camille ROLAND.

Histoire d'une ferme située sur la route allant d'Ophain à Bols-Seigneur-Isaac.

- **Echos du passé**, recueillis par France GODEAUX et Jean-Marie LAUS.

REVUE DES ARCHEOLOGUES ET HISTORIENS D'ART DE LOUVAIN.

Publication des anciens et des étudiants de l'Institut d'Archéologie et d'Histoire de l'Art de l'Université catholique de Louvain. T.X, 1977.

- **A propos de « bird's nest bowls » et d'oursins minoens**, par Colette VERLINDEN.
- **Mode et société à l'époque amarnienne**, par Nadine CHERPION.
- **Cadres et supports dans l'école troyenne de peinture au XVI^e s.**, par R. VAN SCHOUTE et Hélène VEROUGSTRAETE-MARCQ.
- **La Sainte Anne trinitaire de la collection Fraus van Hamme, conservée à l'Institut supérieur d'archéologie et d'histoire de l'art de l'U.C.L.**, par Régine VAN HALLE.
- **Bacchus et les sept Planètes**, par Jacques JONGHELINCK, par L. SMOLDEREN.
« Tabula » du début du XVII^e s. représentant Saint Eloi, par Cornélis BUIS au Musée d'histoire de la ville de Cracovie, par Jan SAMEK.
- **Le calvaire d'Ivoire du XVII^e siècle conservé à la Cathédrale Notre-Dame de Tournai**, par Jacques PYCKE.
- **Notes sur trois outils anciens du charpentier : le bondax, la bisagué, le piochon**, par Johan DAVID.
- **Le Château de Bois-Seigneur-Isaac au XVIII^e siècle**, par Patricia JEUNEJEAN.
- **Trente années de musique au service des enfants-problème. Essais de « Musicothérapie » avant la lettre**, par Julia DE CLERCK.

- **Mission archéologique belge dans la Sierra del Nayar (Mexique)**. Rapport provisoire de la campagne 1975-1976, par Marie-Arletti HERS et Claudine DELTOUR-LEVIE.

- **Influences grecques dans le Latium à l'époque archaïque**, par Claire DE RUYT.

LA VIE LIEGEOISE.

Périodique mensuel, N° 4, avril 1978.

- **Les Foires de Liège vont renaître**, par M. DENIS.
Historique des Foires de Liège. Jadis Foires commerciales et Foires aux Variétés s'organisaient ensemble. Foires, en latin « Feriae », jours de fête.

- **A propos de la découverte d'un dessin original XVI^e siècles de la cathédrale Saint-Lambert de Liège**, par Marc EVRARD.

Etude d'un dessin à la plume datée de 1576, découvert dans les papiers du fonds Curtius, il complète nos connaissances sur la physionomie de la cathédrale Saint-Lambert au XVI^e siècle.

- **Patronné par les Bourgmestres d'Aix-la-Chapelle, Liège et Maastricht, un ouvrage du Conservateur du Musée Curtius est officiellement présenté dans ces trois villes sœurs.**

Présentation de l'ouvrage encyclopédique du Professeur Joseph Philippe, Conservateur des Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs de Liège « Meubles, styles et décors entre Meuse et Rhin » (du moyen-âge à la fin du XVIII^e siècle).

WAVRIENSIA.

Bulletin du Cercle Historique et Archéologique de Wavre et de la Région. Revue bimestrielle. Tome XXVII, 1978, N° 1.

- **Bomal-en-Brabant**, par Marc DE LEEUW.

La revue consacre ses pages au village de Bomal, à sa seigneurie (la famille de Bomal, la famille de Harchies), et son organisation (le receveur de la Seigneurie, les comptes et les droits seigneuriaux, la « cense » de Bomal).